C'est sérieux, Lévesque songe à partir

page A 8

la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

LA MÉTÉO : ENSOLEILLÉ, VENTS MODÉRÉS, POSSIBILITÉ D'ORAGE, MIN.: 12°, MAX.: 28°. DEMAIN : BEAU ET CHAUD. DÉTAILS PAGE A 2

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

MONTRÉAL, VENDREDI 2 SEPTEMBRE 1983, 99e ANNÉE, n° 204, 56 PAGES, 4 CAHIERS •

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

L'AVION SUD-CORÉEN TRANSPORTAIT 269 PASSAGERS

Un chasseur soviétique abat froidement un Boeing 747

Aucune excuse à cet acte révoltant, dit Shultz

■ WASHINGTON (d'après AFP, Reuter, UPI, AP) — Une des plus grandes tragédies de l'histoire de l'aviation s'est produite mercredi dans l'espace aérien de l'Extrême-Orient soviétique, où un *Boeing* 747 de la compagnie sud-coréenne *Korean Air Lines (KAL)* avec 269 personnes à bord, dont au moins douze Canadiens, a été abattu par un missile tiré par un chasseur soviétique *Sukhoi-15*.

Après de longues heures d'incertitude, la nouvelle a été confirmée, hier à Washington, par le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, qui a exprimé, en même temps, «la répulsion des États-Unis» incapables de trouver «aucune excuse à cet acte révoltant».

À Moscou, les autorités soviétiques ont implicitement nié la version américaine des faits qui affirme que l'avion coréen a été abattu, soutenant en revanche, par le biais de l'agence *Tass* qu'un appareil non identifié avait pénétré dans l'espace aérien soviétique et avait continué sa route vers la mer du Japon. La dépêche, tombée 18 heures après la disparition du *Boeing* sud-coréen, souligne toutefois la présence des avions de chasse qui avaient décollé pour tenter d'intercepter le *Boeing* mais ne mentionne pas les accusations américaines.

La dépêche de *Tass*, reprise, hier soir, par le présentateur du journal télévisé soviétique, rapporte qu'un avion non identifié a pénétré dans l'espace aérien de l'URSS, au-dessus du Kamtchatka et de l'île Sakhaline. «L'avion n'avait pas de feux de navigation, n'a pas répondu aux appels et n'est pas entré en contact avec les services de contrôle aérien», écrit *Tass*. «Des chasseurs de la défense anti-aérienne, envoyés en direction de l'appareil, ont vainement tenté de

voir WASHINGTON en A 2

Après l'annonce, par le gouvernement sud-coréen, de la destruction du Boeing 747 des KAL, ces Sud-Coréens, qui se trouvaient à l'aéroport international de Kimpo, se sont effondrés en larmes, absolument inconsolables Téléphoto UPI

Les Russes font mieux d'avoir de bonnes raisons, dit Pepin

■ OTTAWA — C'est en vain que le gouvernement canadien a tenté hier d'obtenir une explication de l'Union soviétique à la suite de la destruction du Boeing 747 des lignes sud-coréennes par un avion de chasse soviétique.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

En l'absence du premier ministre, M. Pierre Trudeau, et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, c'est le ministre aux Relations extérieures, M. Jean-Luc Pepin, qui a pris ce dossier en main hier matin, réclamant des explications «immédiates» du chargé d'affaires soviétique à Ottawa, M. Alexandre Novikov.

Simultanément, l'ambassadeur du Canada à Moscou, M. Geoffrey Pearson, a été mandaté de transmettre les protestations du gouvernement canadien auprès des autorités soviétiques.

M. Pepin, qui a rencontré la presse peu de temps avant sa discussion avec le chargé d'affaires soviétique à Ottawa en après-midi, est revenu sans plus d'explication devant les médias en fin de journée.

«M. Novikov m'a répondu qu'il n'avait aucune information sur le sujet, il m'a transmis les regrets de son pays devant cet incident, mais il a mis en doute mes affirmations selon lesquelles l'avion avait été abattu. En tant qu'ancien pilote, il m'a fait remarquer qu'il arrive aux avions de s'écraser sans avoir été abattus.»

Visiblement insatisfait et mal à l'aise d'avoir si peu d'explications, M. Pepin a déclaré néanmoins qu'il fallait faire preuve de modération et donner aux Soviétiques le temps de répondre aux questions qui se posent actuellement. «Cela ne leur arrive

voir PEPIN en A 2

PARMI LES CANADIENS PORTÉS DISPARUS

Pour François Robert, ce voyage en Chine était le rêve de sa vie

photo Robert Nadon, LA PRESSE
François Robert

■ «Pour François, ce voyage en Chine c'était le rêve de sa vie. Il s'y préparait depuis plus d'un an et c'était sa première envolée. Il ne vivait que pour la pratique des arts martiaux, le «*wushu*» en particulier qu'il souhaitait enseigner. Il se rendait en Chine pour parfaire ses connaissances dans cette discipline.»

ANDRÉ PÉPIN

Mme Carole Moreau-Robert, en tenue sportive, est d'un calme déconcertant. Elle interrompt même l'entrevue qu'elle accorde à LA PRESSE pour préparer le lait de sa petite fille de quatre mois. Très gentiment, d'un ton accueillant, elle raconte les étapes de la vie sportive de son mari François Robert, 27 ans, porté disparu depuis la terrible tragédie qui vient d'impliquer une ligne aérienne sud-coréenne en territoire soviétique.

«Comment faites-vous pour contenir ainsi vos émotions et montrer une telle force de caractère? Est-ce le «*wushu*» qui vous permet, malgré le choc, de conserver une attitude aussi calme?» risque-t-on de lui demander.

«Cette discipline m'aide, c'est certain. Mais je suis par ailleurs persuadée que François aurait souhaité que je réagisse de cette

voir RÊVE en A 2

photo Robert Nadon, LA PRESSE
Carole Moreau-Robert

SOMMAIRE

Annonces classées ..... B 2, C 5 à C 10
Arts et spectacles
— Informations ... B 7 à B 11
— Cinéma ..... C 4
Décès, naissances, etc. ..... C 11
Économie ..... B 1 à B 6
Êtes-vous observateur? ..... C 7
FEUILLETON
« Jusqu'au matin »: C 7
Horoscope ..... C 6
Le monde ..... A 12
Mots croisés ..... C 9
« Mots mystère » ..... C 9
Quoi faire aujourd'hui ..... C 4
Télévision ..... B 7
— Télé-câble ..... B 7
Tribune libre ..... A 7
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 14
Mots croisés 14

Autres informations, pages A 2, A 3, A 4 et A 5

■ *Indignation dans toutes les capitales du monde*
■ *URSS : un avion non identifié a violé l'espace aérien*
■ *État d'urgence à l'aéroport de Mirabel*
■ *L'OACI prévoit des mesures d'interception*
■ *Abattre un avion n'est pas contraire à la lettre de la loi*
■ *Un acte cruel et insensé : l'éditorial de Michel Roy*

certificats de DÉPÔT GARANTI
doublement avantageux
TRUST GENERAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montant maximum garanti: 60 000 $ par client
12 3/4 % (5 ans) Intérêt annuel Dépôt minimum 1 000 $
10 1/2 % (15 mois) Intérêt à l'échéance Dépôt minimum 1 000 $
NOUVELLE SUCCURSALE! CENTRE ROCKLAND, NIVEAU 2. TÉL.: 341-1414
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT!
Demandez-le à l'un de nos conseillers financiers.
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
Granby: 398, Principale, 378-8461

LE 747 ABATTU PAR LES SOVIÉTIQUES

PEPIN

SUITE DE LA PAGE A 1

pas souvent, mais peut-être vont-ils nous dire qu'il s'agit là d'un terrible malentendu, qu'ils sont désolés, et qu'ils sont disposés à dédommager de leur mieux les familles des victimes», a-t-il déclaré.

M. Pepin a rappelé que l'entente de Chicago sur l'espace aérien, adoptée en 1944, permet à un pays d'intercepter les appareils qui violent son territoire. Mais il a signalé que cet accord, signé par l'URSS, oblige le pays qui intercepte un appareil à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la sécurité de l'avion. «Tirer sur un appareil n'est pas acceptable», a-t-il déclaré. Évoquant la possibilité de problèmes techniques dans le système de communication du Boeing, M. Pepin a indiqué que les chasseurs soviétiques auraient dû normalement utiliser des signaux internationaux conventionnels, en l'occurrence balancer les ailes de leurs appareils pour inviter le Boeing à les suivre. Il a fait valoir que même si le pilote sud-coréen avait vu et ignoré sciemment les signaux des appareils militaires soviétiques, ces derniers n'étaient pas en droit de l'abattre. «Les Russes sont mieux d'avoir de bonnes raisons», a-t-il ajouté.

M. Pepin a écarté pour le moment la possibilité de prendre des sanctions contre l'URSS. Il a expliqué que cela était prématuré et qu'il incombait dans les circonstances de laisser au Kremlin le temps de fournir des explications complètes. «Ce n'est pas l'équivalent de l'invasion de l'Afghanistan», a-t-il lancé.

Le ministre a été dans l'impossibilité de donner plus de détails sur les circonstances entourant cette tragédie. Il a toutefois révélé que la dernière communication-radio entre l'appareil sud-coréen et les contrôleurs japonais était survenue deux heures avant la destruction du Boeing. Il a indiqué que les Soviétiques avaient observé l'appareil sud-coréen pendant deux heures et demie et que les chasseurs qui l'ont abattu, ont établi un contact visuel pendant une quinzaine de minutes. Cela, a-t-il déclaré, était amplement suffisant pour leur permettre de constater qu'il s'agissait d'un avion commercial.

Pour ajouter davantage au mystère qui entoure cette tragédie, M. Pepin a déclaré que les Soviétiques étaient bien conscients des possibilités d'erreur de navigation aérienne dans cette région, puisqu'en décembre 1981, ils ont signé avec le Japon et les États-Unis, un accord permettant aux appareils de dévier davantage de ce corridor aérien particulièrement difficile pour les pilotes.

Aux dernières nouvelles hier, le ministère des Affaires extérieures avait confirmé la mort de cinq Canadiens dans cette tragédie, et la disparition possible de sept autres dont l'identité n'est pas encore connue.

Les cinq victimes connues sont François de Massy et François Robert, de Montréal, Mary Lou Covey, 33 ans, de Toronto, Mary Jane Hendrie, 25 ans, de Sault Ste-Marie et Larry Seyers, 24 ans, de Stoney Creek en Ontario.

WASHINGTON

SUITE DE LA PAGE A 1

l'aider à se diriger vers le terrain d'atterrisage le plus proche. L'avion n'a pas répondu aux signaux et aux avertissements des chasseurs soviétiques et a continué son vol vers la mer du Japon», a conclu Tass.

Cette version des faits a été reprise dans le message du ministre soviétique des Affaires étrangères Andrei Gromyko au Département d'État qui l'a qualifiée de «totalement inacceptable». Plus tôt dans la journée, l'URSS avait indiqué au Japon que l'avion n'était pas en territoire soviétique et que le gouvernement de l'URSS n'avait aucune connaissance d'un incident. Par contre, l'ambassadeur soviétique au Japon a affirmé, à Tokyo, ce matin, que le Boeing 747 des *Korean Airlines*, qui avait disparu dans la nuit de mercredi à jeudi au-dessus de l'île de Sakhaline, s'était abîmé, tôt jeudi matin, en mer, au large de l'île. C'est la première reconnaissance de recherches menées par les Soviétiques qui affirment avoir trouvé «des traces d'un accident aérien» en haute mer.

De source diplomatique occidentale, on note que la dépêche de Tass reprend presque mot pour mot les déclarations faites par le Kremlin en 1978, lorsque des chasseurs soviétiques avaient tiré un missile contre un avion de ligne sud-coréen qui s'était égaré au-dessus de la péninsule de Kola. Deux passagers de l'appareil avaient été tués.

En tout état de cause, le président Reagan a rejeté cette version des événements et a regagné Washington pour des consultations sur cette affaire qui, par les remous qu'elle provoque aux États-Unis et dans les autres pays occidentaux, s'annonce comme une nouvelle crise Est-Ouest.

Le *Boeing 747* des *Korean Airlines*, qui effectuait la liaison New-York-Séoul, via Anchorage (Alaska), était porté disparu depuis mercredi 18h30 GMT, à proximité de l'île de Sakhaline (URSS). Selon le secrétaire d'État George Shultz, l'avion sud-coréen s'était écarté de sa route pour pénétrer dans l'espace aérien soviétique au-dessus de la presqu'île de Kamtchatka et de l'île de Sakhaline. Toujours selon M. Shultz, le pilote d'un chasseur soviétique qui suivait le *Boeing* a annoncé par radio mercredi à 18h26 GMT «qu'il avait tiré un missile et que l'objectif avait été détruit». M. Shultz a souligné que ce pilote était en contact visuel avec l'appareil sud-coréen depuis 18h12 GMT.

Le Département d'État devait préciser plus tard que le *Boeing* avait pénétré à au moins deux reprises dans l'espace aérien soviétique et avait dévié de façon importante de sa route. Les autorités américaines s'efforcent de déterminer pendant combien de temps l'avion sud-coréen s'est trouvé dans l'espace aérien de l'URSS. Le secrétaire d'État n'a pas révélé la source de ses informations mais on indique, de source informée, que les communications radio entre le chasseur soviétique et sa base étaient probablement écoutées par des experts américains du renseignement depuis la base aérienne de Misawa, sur l'île de Honshu, dans le nord du Japon, en face de l'île de Sakhaline.

On précise, à ce sujet, que l'armée de l'air américaine, grâce à de puissantes installations radar sur la base de Misawa, enregistre tout ce qui vole au-dessus ou près de l'île de Sakhaline. Ce sont ces spécialistes américains qui ont confirmé que l'appareil soviétique qui avait abattu l'avion sud-coréen était bien un *Sukhoi-15*, un avion datant des années 60, et non un *Mig-23*.

Selon le secrétaire d'État américain, au moins huit chasseurs ont été en contact à un moment ou à un autre avec le *Boeing*, qui «a été suivi à la trace par les Soviétiques pendant deux heures et demie environ», soit depuis 16h GMT, dès son apparition sur les radars soviétiques. Le chasseur soviétique, qui a abattu l'appareil, «est resté en contact permanent avec le sol», a souligné M. Shultz. Une heure environ après la destruction de l'appareil, les Soviétiques ont donné l'ordre à un certain nombre d'avions d'effectuer des opérations de recherche dans la zone où se trouvait le *Boeing* à son dernier contact radar. L'un de ces avions, a précisé M. Shultz, a indiqué avoir vu du kérosène à la surface de la mer.

La version des faits présentée par M. Shultz est corroborée par les services de renseignements japonais qui ont relaté les ultimes échanges entre les pilotes soviétiques et leur base de Sakhaline:

—«Visez la cible»
—«Cible est visée»
—«Tirez»
—«Feu»

Cette conversation a été enregistrée à trois reprises. L'agence japonaise *Kyodo* précise que le *Boeing* aurait été atteint par trois missiles soviétiques.

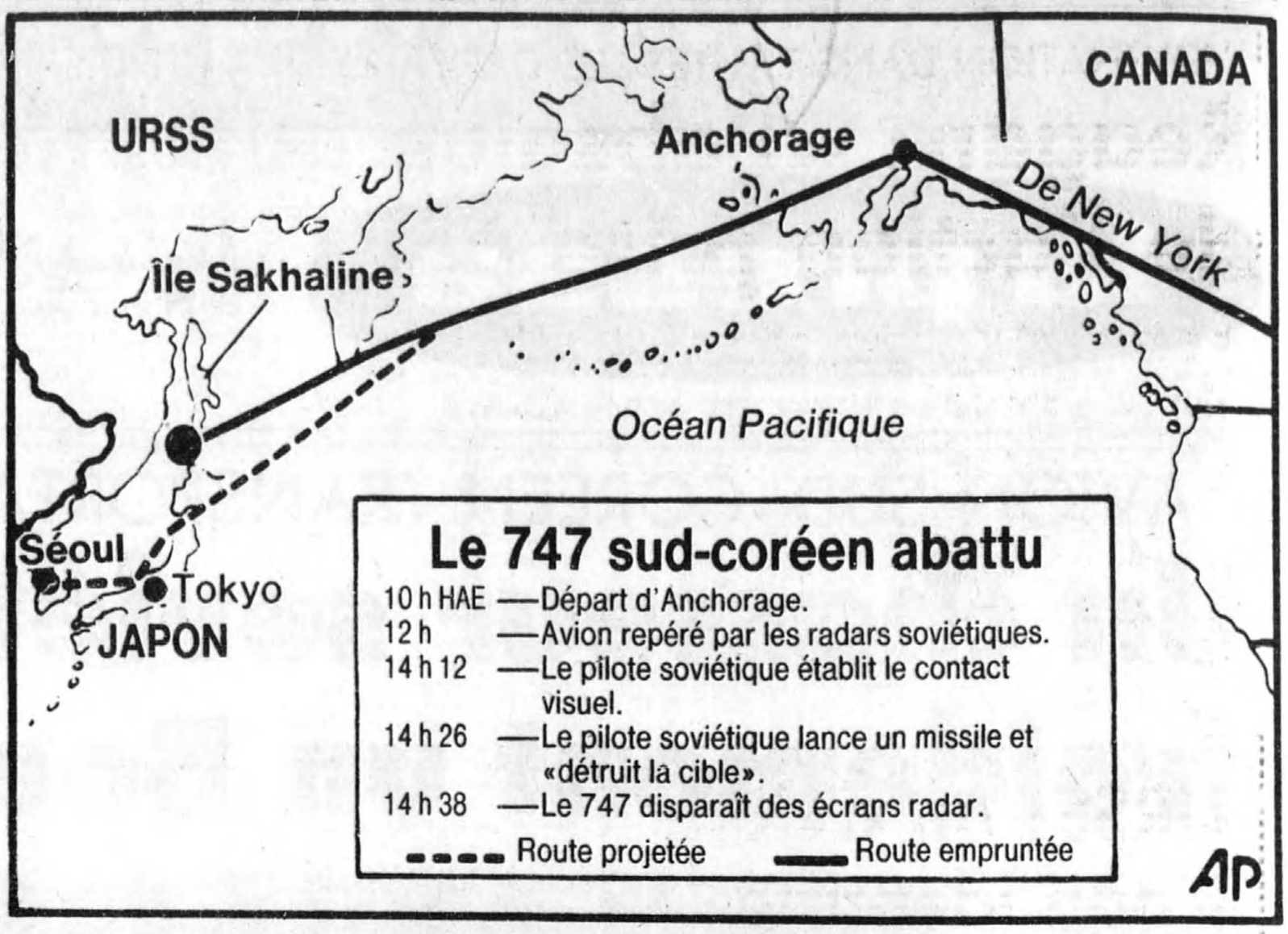

UNE ZONE IMPORTANTE POUR LES SOVIÉTIQUES

«Ils donnent l'impression d'être paranoïaques à l'idée que quelqu'un vole dans cette région»

■ WASHINGTON (AFP) — Les Soviétiques considèrent la péninsule de Kamchatka et l'île de Sakhaline comme une zone particulièrement sensible sur le plan stratégique, notamment parce que des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins évoluent de façon quasi-permanente dans la mer d'Okhotsk, estiment les experts du Pentagone.

Dans un document intitulé «La puissance militaire soviétique» et rendu public en mars dernier, les services de renseignements militaires américains (DIA) affirmaient que l'Union soviétique a considérablement renforcé son dispositif militaire dans les îles autrefois sous souveraineté japonaise, comme Sakhaline.

La raison principale en est de procurer un véritable sanctuaire dans la mer d'Okhotsk (entre la péninsule de Kamchatka et Sakhaline) pour les sous-marins lanceurs de missiles balistiques de la classe Delta, ajoutait la DIA.

Les Soviétiques donnent l'impression d'être paranoiaques à l'idée que quelqu'un vole dans cette région, a déclaré pour sa part jeudi un officier supérieur américain qui a requis l'anonymat.

Ce renforcement du dispositif militaire soviétique souligne également la volonté de l'URSS de maintenir sa souveraineté sur ces territoires, notait encore ce rapport.

La semaine dernière, l'agence japonaise de défense avait annoncéque l'Union soviétique avait déployé plus d'une dizaine de MIG-23 à géométrie variable sur un aérodrome de l'île d'Etorofu, une petite île au sud-est de celle de Sakhaline.

Cette déCision avait alors été interprétée comme une réponse soviétique aux plans américains de déployer, à partir de 1985, des chasseur-bombardiers F-16 sur la base aérienne de Misawa, à l'extrême nord de l'île japonaise de Honshu, rapellent les observateurs.

À bord de l'appareil sud-coréen

Cette photo du pilote des Korean Air Lines Tchun Byung-In a été publiée à Séoul hier. Il s'agirait du commandant du Boeing 747 qui fut intercepté par un chasseur soviétique hier. À droite, un membre du Congrès des États-Unis, Lawrence P. McDonald, démocrate de Georgie, se serait trouvé à bord du jumbo jet sud-coréen qui est disparu hier au large de l'île japonaise de Hokkaido.

téléphotos AP

Les prix des céréales ont chuté

■ CHICAGO (AFP) — Les prix des céréales ont chuté jeudi sur le marché de Chicago, à la suite de l'affaire du Boeing sud-coréen, du fait de craintes que les Etats-Unis n'annulent le récent accord céréalier américano-soviétique.

L'accord signé la semaine dernière à Moscou préevoit que l'URSS importera annnuellement entre neuf et 12 millions de tonnes de céréales américaines dans les cinq prochaines années.

A la bourse de Chicago, le prix du mais a baissé de cinq cents 1-4 pour atteindre $3.51 le boisseau et le blé a perdu quatre cents 34 à $3.84 le boisseau.

Parmi les victimes, quatre Montréalais

■ (PC) — Quatre personnes habitant la région de Montréal sont au nombre des victimes du Boeing 747 abattu par l'aviation militaire soviétique, jeudi matin.

M. François Robert, 27 ans, de Longueuil, occupait un poste de technicien chez Télécommunications CNCP mais avait pris un congé sabattique.

«François se rendait en Chine populaire pour se perfectionner en gymnastique wushu», a précisé son épouse dans une interview téléphonique accordée à la Presse Canadienne.

M. Robert s'intéressait activement dans ses moments de loisirs à cette technique de gymnastique orientale et a même donné des cours à l'Ecole nationale de wushu de Montréal pendant deux ans.

M. Robert, père de deux enfants, devait rentrer au pays, au début de novembre, selon son épouse.

Par ailleurs, la famille de M. François de Massy, 29 ans, de Lachine a refusé tout commentaire mais des voisins ont déclaré qu'il était marié ou divorcé et qu'il avait deux enfants. Il se rendait en Extrême-Orient pour étudier.

Un autre passager, Osami Nakao, 24 ans, rentrait au Japon après un an d'études à l'université McGill. M. Nakao était originaire de Ashiya, près de Osaka.

On ne sait rien du quatrième passager, M. Sydney Dorman, si ce n'est qu'il voyageait en possession d'un passeport américain.

Les autres victimes canadiennes ont été identifiées comme étant George Panagopoulos, 32 ans, et MaryLou Covey, 33 ans, tous deux de Toronto; Mary Jane Hendrie, 25 ans, de Sault Ste. Marie, et Larry Sayers, 24 ans, de Stoney Creek, en Ontario.

RÊVE

SUITE DE LA PAGE A 1

façon. Maintenant, je suis seule, je ne peux compter que sur moi et continuer de vivre», explique cette jeune femme qui, seule avec son bébé, attendait encore, tard hier soir, les explications des autorités gouvernementales. Elle ne savait même pas, de façon officielle, si son mari avait péri dans la tragédie de la ligne aérienne sud-coréenne.

Elle attendait, dans une solitude qui fait frissonner, la nouvelle officielle. «Je ne peux rien faire de plus que d'attendre. Je garde très peu d'espoir toutefois, même si certaines informations laissent entendre qu'il pourrait y avoir des survivants.»

François Robert, un employé du CNCP, pratique les arts martiaux et les enseigne depuis maintenant dix ans. Il rêve depuis toujours d'aller se perfectionner chez les grands maîtres. Depuis plus d'un an, il s'affaire aux préparatifs, étudie le chinois, économise les $4,000 nécessaires à ce séjour qui devait durer deux mois.

Mardi dernier, enfin, en compagnie d'amis venus le saluer à l'aéroport, il s'envole vers la lointaine Chine. Son premier voyage en avion. Hier matin, en écoutant la radio, Carole Moreau-Robert a appris que l'avion dans lequel son mari prenait place avait été descendu par les Soviétiques.

«Je suis sous l'effet du choc, je ne réalise pas encore l'énormité de l'affaire. Ceci nous prouve qu'un jour, le monde va sauter sans que l'on ait le temps de réagir, de comprendre ce qui nous arrive. Au fond, je ne suis pas surprise d'une telle gaffe, dans un monde aussi insensé que le nôtre», explique la jeune femme, en ajoutant qu'elle ira quand même en Chine un jour, mais sans emprunter le même trajet.

L'entrevue se poursuit, des journalistes veulent l'interroger au téléphone, mais elle n'a pas le goût de répondre, débranchant même l'appareil téléphonique. «L'attente est longue, je préfère discuter calmement avec vous en attendant que l'on me confirme ce qui arrive à François. Je suis fatiguée de répondre au téléphone», déclare cette femme, en expliquant que son mari, en plus de pratiquer son sport, adorait créer des vitraux.

Préparer le lait du bébé, montrer les vitraux réalisés par son mari, voir à faire entrer le chat, répondre au téléphone, regarder des photos et... attendre qu'on lui confirme si oui ou non son mari est mort dans l'accident, tout ça dans la solitude de son logement de la rue Joliette à Longueuil. Le seul appel officiel qu'elle a reçu est celui de la ligne aérienne qui voulait s'assurer de l'identité de François Robert.

Le calme apparent de cette jeune femme dissimule une grande anxiété puisque, à la fin de l'entrevue, elle déclare: «Je ne regarderai pas les bulletins télévisés, j'attendrai une confirmation du ministère des Affaires extérieures ou de la compagnie aérienne.»

Un autre Montréalais, François De Massy, 29 ans, de la rue Dollard à Outremont, faisait partie de l'envolée. Une proche a déclaré à LA PRESSE que la famille De Massy était consternée et toute réunie pour attendre la version officielle du gouvernement canadien.

François De Massy se rendait en Chine pour poursuivre ses études. Il a fait des études dans les collèges privés Saint-Stanislas et Bayard. Un ami de François a confié que ce dernier était doué d'une intelligence supérieure, qu'il s'intéressait aux sciences pures. Issu d'une famille montréalaise à l'aise, François De Massy compterait un frère avocat et une soeur psychologue, selon les quelques informations que nous avons pu obtenir.

La Quotidienne Tirage d'hier — à trois chiffres: **197** — à quatre chiffres: **4905**

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 2 septembre 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 14 Max.: 28
ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX, POSS. D'ORAGE FIN DE JOURNÉE
DEMAIN: BEAU ET CHAUD

35 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	14	28	Nuag., écl.
Outaouais	12	26	Ensoleillé
Laurentides	12	26	Ensoleillé
Cantons de l'Est	14	28	Ensoleillé
Mauricie	14	24	Nuag., aver
Québec	12	25	Nuag., aver.
Lac-Saint-Jean	12	24	Nuag., aver.
Rimouski	10	20	Nuag., aver.
Gaspésie	10	20	Nuag., aver.
Baie-Comeau	10	18	Nuag., aver.
Sept-Iles	10	18	Nuag., aver.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	13	23	—
Edmonton	11	22	—
Regina	15	28	—
Winnipeg	17	30	—
Toronto	15	29	—
Fredericton	10	25	—
Halifax	12	22	—
Charlottetown	11	22	—
Saint-Jean	10	16	—

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	18	26	N.-Orléans	24	34
Buffalo	22	27	Pittsburgh	15	24
Chicago	17	32	S. Francisco	14	23
Miami	25	31	Washington	21	29
New York	19	30	Dallas	23	38

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	14	22	Madrid	18	31
Athènes	22	30	Moscou	9	17
Acapulco	27	34	Mexico	14	27
Berlin	13	27	Oslo	13	25
Bruxelles	12	24	Paris	17	29
Buenos Aires	7	10	Rome	19	31
Copenhague	15	21	Séoul	24	32
Genève	16	27	Stockholm	14	24
Hong Kong	26	32	Tokyo	25	29
Le Caire	21	33	Trinidad	29	32
Lisbonne	17	25	Vienne	16	25
Londres	18	21			

LE 747 ABATTU PAR LES SOVIÉTIQUES

INDIGNATION DANS TOUTES LES CAPITALES DU MONDE

Reagan : « l'absolue barbarie de l'action prise par l'URSS »

■ d'après AFP,UPI,AP et Reuter

Le président des États-Unis Ronald Reagan a demandé à l'Union soviétique des explications complètes et immédiates à la suite de la destruction «sans précédent» du boeing 747 des lignes aériennes sud-coréennes abattu par la chasse soviétique.

Le président Reagan a décidé d'interrompre ses vacances en Californie et de regagner samedi Washington pour faire face à la situation créée par cet incident ainsi qu'à la dégradation de la crise libanaise.

Dans une déclaration écrite, lue par son porte-parole et retransmise en direct par les chaînes de télévision américaines, M. Reagan a solennellement «protesté contre l'attaque soviétique» en soulignant qu'il parlait «au nom de tous les Américains et de tous les gens du monde qui chérissent les valeurs civilisées».

Le président américain a convoqué pour demain soir une réunion du Conseil national de sécurité pour examiner, outre la situation au Liban, «la façon dont les États-Unis peuvent se joindre au Japon et à la Corée du Sud pour exprimer effectivement le dégoût ressenti par l'ensemble du monde face à l'absolue barbarie de l'action prise par l'URSS en abattant un appareil civil non-armé».

«Les mots manquent pour exprimer notre révulsion devant cet horrible acte de violence. Les États-Unis se joignent aux autres membres de la communauté internationale pour demander une pleine explication de cet effroyable action», ajoute le président.

«Jusqu'à présent, les déclaratins soviétiques n'ont absolument pas expliqué comment et pourquoi cette tragédie s'est produite», poursuit M. Reagan en ajoutant que «l'ensemble de l'incident semble inexplicable aux gens civilisés dans le monde».

M. Reagan, qui a donné des instruction pour que les drapeaux soient mis en berne sur l'ensemble des bâtiments américains dans le monde, a asuré qu'il «ferait tous les efforts possibles pour déterminer les causes de cette tragédie».

Par ailleurs, les États-Unis et la Corée du Sud ont demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies pour débattre toute l'affaire. Cette réunion devrait avoir lieu aujourd'hui.

De son côté, le secrétaire d'État George Shultz a exprimé «la révulsion» des États-Unis devant «cet acte épouvantable». Il a déclaré à la presse qu'il aborderait cette affaire avec son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko, lors de leur rencontre la semaine prochaine à Madrid à l'occasion de la conclusion des travaux de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). «Je veux absolument rencontrer M. Gromyko et entendre ce qu'il à a dire à ce sujet», a dit M. Shultz.

La France, dans un communiqué publié par le ministre des Relations extérieures, a exprimé «sa plus vive indignation». Le chef de la diplomatie française, M. Claude Cheysson, demandera également des explications aux autorités soviétiques. M. Gromyko est attendu lundi prochain à Paris pour une visite de travail de 24 heures.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Suède et du Japon ont, entre autres, émis des communiqués dans lesquelles ils se disent outragés par le geste soviétique. À Rome, le Parti républicain dirigé par M. Giovanni Spadolini, ministre italien de la Défense, a accusé l'URSS de s'être livrée à un «acte d'intimidation délibéré».

Parmi les réactions indignées de nombreux membres du Congrès américain, dont plusieurs ont réclamé des sanctions et nouvelle «guerre froide» contre l'URSS, le chef de la minorité démocrate au Sénat, M. Robert Byrd, a estimé que le États-Unis devraient dénoncer l'accord céréalier qu'ils ont conclu récemment avec l'URSS.

Toujours à Washington, une centaine de personnes ont protesté hier contre la destruction du boeing coréen en manifestant bruyamment à proximité de l'ambassade soviétique et des bureaux de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot dans le centre de la capitale.

À Francfort, la nouvelle a provoqué un sursaut du dollar en fin de séance. Le billet vert a atteint son record de la journée avec 2,6975 marks quelques minutes avant la clôture. À New York, un mouvement identique s'est dessiné sur le cours de l'argent métal au comptant qui a gagné 15 cent pour s'inscrire à $12,25 l'once. Sur le marché à terme le métal précieux a enregistré une poussée de 13 cents pour atteindre $12,54 l'once.

téléphoto UPI

Mme Yoshiko Mano n'a pu retenir ses larmes, aux bureaux de Tokyo des Korean Air Lines, en apprenant, hier, que le Boeing sur lequel voyageait sa fille était porté disparu.

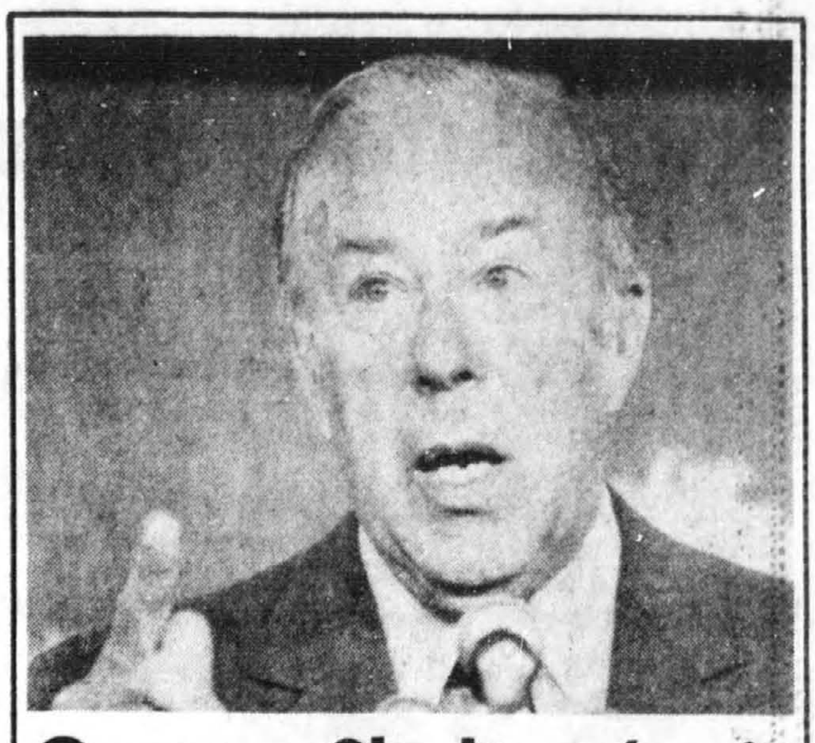

George Shultz réagit « avec répulsion »

■ WASHINGTON (AFP) — Voici le texte intégral de la déclaration du secrétaire d'État américain George Shultz sur l'affaire de l'avion sud-coréen abattu par un chasseur soviétique.

«Approximativement à 16h00 GMT l'appareil a été repéré par des radars soviétiques.

Il a été suivi à la trace par les Soviétiques à partir de ce moment.

L'appareil s'est égaré dans l'espace aérien soviétique au-dessus de la péninsule du Kamchatka, au-dessus de la mer d'Okhotsk et au-dessus des îles Sakhaline. Les Soviétiques ont suivi la trace de l'avion commercial pendant environ deux heures et demie.

Un pilote soviétique enregistra un contact visuel avec l'appareil à 18h12 GMT.

Nous savons que l'avion soviétique était en contact constant avec son contrôle au sol.

À 18h21 le pilote soviétique rapporta que l'appareil coréen était à 10,000 mètres (d'altitude).

À 18h26 le pilote soviétique rapporta qu'il avait tiré un missile et que l'objectif était détruit.

À 18h30 des indications radar plaçaient l'avion coréen à 5,000 mètres.

À 18h38 l'appareil coréen disparut de l'écran du radar.

Nous savons que huit chasseurs soviétiques au moins ont réagi à un moment ou à un autre à (la présence) de l'avion de ligne.

Le pilote qui a abattu l'appareil rapporta après l'attaque qu'il avait effectivement tiré un missile, qu'il avait détruit son objectif et qu'il se dégageait.

Environ une heure plus tard, les contrôleurs soviétiques ont ordonné à un certain nombre de leurs appareils d'entreprendre des activités de recherche et de sauvetage aux environs de la dernière position de l'avion coréen telle qu'elle avait été enregistrée par les contrôles soviétiques.

Un de ces appareils rapporta avoir trouvé du kérosène à la surface de la mer à cet endroit.

Mercredi soir, des fonctionnaires du Département d'État, notamment le secrétaire d'État adjoint Richard Burt, ont été en contact avec des officiels soviétiques pour demander des informations sur le sort de l'avion de ligne.

Les Soviétiques n'ont fourni aucune information.

Dès que des sources américaines ont confirmé l'attaque contre l'avion, les États-Unis, de leur propre initiative et à celle de la république de Corée, ont convoqué le chargé d'affaires soviétique à Washington ce matin pour lui faire part de notre sérieuse préoccupation envers cette attaque contre un avion civil désarmé et transportant des passagers de plusieurs nationalités.

Nous avons également demandé une explication urgente à l'Union soviétique.

Les États-Unis réagissent avec répulsion à cette attaque.

Les pertes humaines semblent être lourdes.

Nous ne pouvons imaginer aucune excuse à cet acte dramatique.

Je veux bien évidemment rencontrer le ministre (soviétique) des Affaires étrangères Andrei Gromyko et entendre ce qu'il a à dire à ce sujet.

Bien sûr, nous espérons avoir des explications de la part de l'Union soviétique avant cette rencontre.

Nous ne voyons absolument aucune explication à l'attaque contre un avion commercial désarmé. Peu importe qu'il s'agisse de votre espace aérien ou non.

Je ne peux imaginer aucune motivation politique à une attaque contre un appareil commercial désarmé.»

URSS : un avion « non identifié » a violé l'espace aérien soviétique

■ d'après AFP,PA

L'URSS a donné hier sa version sur la disparition du Boeing 747 sud-coréen près de l'île soviétique de Sakhaline, affirmant qu'un appareil « non identifié » avait violé l'espace aérien soviétique sans toutefois préciser le sort de cet appareil qui, selon Washington, a été abattu par des chasseurs soviétiques.

Un texte bref présenté comme « un communiqué de Tass » fait état de la violation de l'espace aérien de l'URSS par un avion non identifié et des tentatives de la chasse soviétique de l'intercepter. Mais, indique Tass, « l'avion en infraction n'a pas répondu aux signaux et aux avertissements des chasseurs soviétiques et a poursuivi son vol en direction de la mer du Japon ».

L'ambiguité manifestement voulue du texte de l'agence ne permet pas de savoir si le Boeing sud-coréen a par la suite été hors de portée de la chasse soviétique ou s'il a été abattu, comme l'a affirmé le secrétaire d'Etat américain George Shultz.

L'incident, décrit en détail par le chef de la diplomatie américaine, a eu lieu au-dessus de l'île de Sakhaline, au nord du Japon, dans une région de forte concentration militaire. La localisation de l'incident aérien a été confirmée par la version soviétique.

Avant cette version de Tass, les médias soviétiques s'étaient bornés à parler de la « disparition » d'un avion sud-coréen transportant 269 personnes.

Certaines missions diplomatiques à Moscou avaient obtenu pour explication hier matin au ministère soviétique des Affaires étrangères que l'avion de la Korean Airlines « ne s'est pas posé et ne se trouve pas en Union Soviétique ».

Le communiqué de Tass, notent les observateurs, ne contredit pas cette première version des faits. Il n'est de surcroit pas incompatible avec les déclarations de M. Shultz si, abattu par un missile air-air soviétique, l'avion s'est abîmé en mer après avoir quitté l'espace aérien soviétique.

Le texte soviétique indique en effet que la violation de l'espace aérien s'est produite au-dessus de l'île de Sakhaline, mais il ne spécifie pas à quel endroit l'appareil sud-coréen « a poursuivi son vol en direction de la mer du Japon ».

Voici le texte intégral du communiqué de Tass :

« Dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1983 un avion d'appartenance non-identifiée a pénétré depuis le Pacifique dans l'espace aérien de l'Union Soviétique au-dessus de la presqu'île du Kamtchatka et a violé une nouvelle fois l'espace aérien de l'URSS au-dessus de l'île de Sakhaline. L'avion volait sans feux de navigation aérienne, ne répondait pas aux appels et n'entrait pas en liaison avec le service radio des contrôleurs.

« Les chasseurs de la défense aérienne envoyés pour intercepter l'avion en infraction ont essayé de l'aider à parvenir à l'aérodrome le plus proche. Toutefois, l'avion en infraction n'a pas répondu aux signaux et aux avertissements des chasseurs soviétiques et a poursuivi son vol en direction de la mer du Japon ».

Un Boeing 747 des Korean Air Lines, tel que celui abattu par le chasseur soviétique.

L'équipage de l'avion soviétique qui se trouvait, hier, à l'aéroport de Mirabel.

« LE PROCHAIN AVION AEROFLOT SERA DÉTRUIT... »

État d'urgence général à Mirabel

■ Etat d'urgence général, hier, à l'aéroport international de Mirabel: à une heure quarante cinq, un message téléphonique parvient à la Presse Canadienne. Une voix déclare en bon français: « Écoutez bien. En représailles contre les barbares Russes, le prochain avion Aeroflot qui aterrira à Montréal sera détruit ». A deux heures, le dispositif d'urgence est en place.

Le premier appareil de la compagnie soviétique attendu à Mirabel est un Iliouchine 62, assurant deux fois par semaine la liaison Moscou-Montréal et retour. Il doit aterrir dans l'après-midi, et repartir à 18 heures 10. Il arrivera avec quelque retard, soit à 16 heures 30.

JEAN-PAUL SOULIÉ

Depuis 14 heures, Mirabel vit en état d'urgence. La GRC, le service de sécurité de l'aéroport, la police municipale de Mirabel, la Sureté du Québec, les pompiers et les services d'ambulance sont alertés. Des officiers de chacun de ces corps sont en réunion permanente au CCU, le Centre de Contrôle d'Urgence, avec les dirigeants locaux de la compagnie soviétique Aéroflot.

Rapidement, des paravents et des barrières ont été dressés devant les guichets de départ d'Aéroflot. Un imposant service d'ordre s'apprête à escorter les voyageurs de l'Iliouchine jusqu'à la sortie.

Sur la piste, des véhicules de secours, des camions de pompiers, et des voitures de police escortent l'Iliouchine et l'arrêtent, par mesure de précaution, à distance des bâtiments de l'aéroport et des autres appareils au sol. La fouille complète et minutieuse des bagages des passagers et de l'avion peut commencer. Un chien participe aux opérations. Au dessus de l'appareil, un hélicoptère de la SQ surveille les pistes et les alentours.

Mutisme et visages de bois.

En tout, l'avion transporte 170 personnes et 11 membres d'équipage. La fouille systématique sera longue. En fait, l'avion ne repartira qu'après huit heures du soir. La dernière passagère à qui on permettra de refermer une lourde boite de carton de sept ou huit pieds cubes, bardée de papier collant d'Air Canada et solidement ficelée quittera le guichet d'Aéroflot vers sept heures et demi. Elle parle anglais, mais quand on lui demande si elle travailled pour la compagnie aérienne soviétique, elle répond qu'elle ne sait pas. Aucun des passagers interrogés ne sait ou ne veut savoir quoi que ce soit. Les visages sont de bois, les langues liées. Si les voyageurs soviétiques avaient moins que rien à déclarer, les officiels de l'aéroport ne tarissaient pas d'éloges en parlant de la rapidité avec laquelle le système d'urgence avait été mis en place, et l'excellence de son fonctionnement. « Nous avons rarement l'occasion de mesurer l'efficacité de ce système d'urgence, déclarait après l'alerte le représentant de Transport Canada, M. Armand Cloutier. Mais aujourd'hui, nous avons appris qu'il fonctionnait parfaitement et tout le monde est très content ».

Pour les gens qui attendaient soit leur avion, soit l'arrivée de voyageurs, l'alerte est passée à peu près inaperçue. La plupart des gens ignoraient tout de la menace de destruction qui avait pesé sur l'Iliouchine 62. Plusieurs n'avaient même pas entendu parler de la destruction en vol par l'aviation militaire soviétique d'un Boeing 747 des lignes aériennes de Corée du sud transportant 269 passagers, dont plusieurs Canadiens. Une nouvelle dont ils se passaient d'ailleurs très bien, surtout dans le cas de ceux qui allaient prendre un avion.

Il n'a pas été possible de rejoindre hier les dirigeants de la compagnie Aéroflot pour connaitre leurs commentaires. Montréal est, avec La Havane, à Cuba, la seule destination régulière de la compagnie d'état soviétique qui assure la liaison Moscou-Montréal-Moscou deux fois par semaine. Il arrive également que des appareils d'Aéroflot fassent escale à Gander à Terreneuve pour faire le plein, sur leur trajet Moscou-La Havane.

L'avion d'Aeroflot qui s'est posé à Mirabel; à l'avant, un hélicoptère de la Sûreté du Québec. photo Denis Courville, LA PRESSE

LE 747 ABATTU PAR LES SOVIÉTIQUES

L'OACI ATTEND UNE RÉPONSE DE L'URSS

Les pilotes canadiens songent à exiger que les avions russes soient interdits en sol canadien

■ (PC) — En attendant une réponse de l'Union soviétique « le plus tôt possible », l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ne peut nullement confirmer ce qu'il est advenu du Boeing 747 sud-coréen disparu mercredi entre l'Alaska et Séoul.

Le président du conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite, a précisé en conférence de presse, au siège montréalais de l'organisation, qu'il avait envoyé hierdeux télégrammes au ministre soviétique responsable de l'aviation, en quête de précisions dans cette affaire.

M. Kotaite agissait à la demande de la Corée du Sud qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'URSS. A Washington, l'administration Reagan a annoncé pour sa part que l'avion transportant 269 personnes avait été abattu par un chasseur soviétique.

Il existe des procédures règlementaires de l'OACI dans les cas de violation de l'espace aérien, a rappelé M. Kotaite, mais « il appartient aux Etats souverains de les appliquer ».

On spécule en effet sur une possible violation de territoire par l'avion civil coréen près de la grande île de Sakhaline, où se trouvent des bases secrètes de l'URSS.

Le directeur technique de l'OACI (une agence spécialisée des Nations unies), M. Duane Freer, a ajouté à propos des violations d'espace que la procédure « de dernier recours » consiste pour le pilote de l'avion en faute à suivre les instructions des avions intercepteurs venus à sa rencontre.

Dans des conditions « idéales », a poursuivi M. Freer, les pilotes « parlent la même langue et sur la même fréquence radio ». On n'a pas de confirmation concernant les langues utilisées lors de l'incident.

Réactions de la CALPA

Pour sa part, l'Association canadienne des pilotes de ligne (CALPA) envisage la possibilité de demander au gouvernement fédéral de refuser le droit d'atterrissage aux avions soviétiques à Gander, Terre-Neuve, à la suite de l'attaque soviétique, mercredi, contre l'avion de ligne coréen.

M. Roger Burgess-Webb, directeur de l'information de l'association (qui groupe 3,200 pilotes) a déclaré hier dans une interview qu'Ottawa devrait certainement prendre des mesures de rétorsion pour cet acte « méprisable, sanglant et criminel ».

« C'est un acte qui mérite la réprobation universelle et il faudrait, de toute évidence, que des dédommagements » soient payés, a dit M. Webb.

M. Webb rappelle que l'Aeroflot, compagnie d'aviation appartenant à l'Etat soviétique, a un droit d'atterrissage à Gander et que le gouvernement fédéral pourrait le lui retirer. Les avions soviétiques, dit-il, font normalement escale à Gander pour le plein d'essence avant de poursuivre leur vol sur Cuba.

Selon M. Webb, il n'est pas habituel qu'un avion déborde sensiblement du tracé de sa route, compte tenu de la précision des appareils de navigation. Mais, la région où l'accident s'est produit constitue un couloir aérien très étroit.

M. Assad Kotaite

« Et, sans aucun doute, il s'agissait d'un appareil civil non armé, a souligné M. Webb. Ils n'avaient absolument aucune raison de lui tirer dessus. »

Certains pilotes de CP Air empruntent le parcours de l'avion coréen en se rendant de Vancouver à Tokyo, mais, a ajouté M. Webb, aucun n'a débordé du tracé de sa route, autant que je sache.

DROIT INTERNATIONAL

Abattre un avion : contraire à l'esprit mais peut-être pas à la lettre de la loi

■ NEW YORK (AFP) — Plusieurs experts américains du droit international estimaient, hier, qu'il serait difficile d'obtenir la condamnation de l'Union soviétique pour la destruction de l'avion de ligne sud-coréen, et encore plus difficile d'en obtenir des réparations.

Si les juristes américains interrogés sur l'incident sont unanimes à dire que l'acte d'abattre un avion commercial est certainement contraire à l'esprit de la loi internationale, ils sont beaucoup moins nombreux à affirmer immédiatement qu'il constitue une violation de la lettre des lois.

La protection de l'espace aérien d'un pays, disent ces experts, relève des mêmes dispositions que la protection des eaux territoriales. Un avion qui survole sans autorisation le territoire d'un pays étranger peut, selon les circonstances, être reconduit dans l'espace international, être forcé à se poser sur une base du pays survolé, ou faire l'objet d'un tir d'avertissement. La destruction de l'intrus n'est pas expressément exclue s'il refuse de répondre aux sommations ou s'il procède à des manoeuvres d'évasion.

La loi n'est pas complètement claire, a dit le professeur Olivier Lissitzyn, professeur de droit international à l'université Columbia à New York. Il a ajouté que, sauf si l'Union soviétique reconnaît d'elle-même sa culpabilité et accepte de verser des indemnités, il n'y a pratiquement pas de moyen de lui appliquer d'autre sanction que les protestations des autres Etats.

M. Stephen Meyer, professeur de défense a l'Institut de technologie du Massachusetts, a estimé que si les Soviétiques étaient confrontés à des preuves irréfutables de leur responsabilité, ils accuseraient le pilote sud-coréen d'avoir refusé d'obtempérer aux instructions qui lui étaient données. Ils prétendront, a-t-il dit, qu'ils avaient eu des raisons de craindre qu'il s'agissait d'un appareil en mission secrète de reconnaissance au-dessus d'une région stratégique.

M. Gerrit Gong, spécialiste des affaires soviétiques au Centre d'études stratégiques internationales à Washington, a estimé pour sa part que les dirigeants soviétiques, qui sont des légalistes, vont se sentir obligés d'expliquer ce qui s'est passé et qu'ils vont soit blâmer une initiative subalterne soit faire porter la responsabilité au pilote sud-coréen.

Les experts font par ailleurs remarquer que le règlement juridique de l'affaire est compliqué par le fait que la Corée du Sud n'est pas membre des Nations Unies et que l'Union soviétique ne reconnaît pas l'autorité de la Cour internationale de justice de La Haye.

L'OACI A PRÉVU DES PROCÉDURES D'INTERCEPTION

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné avec le vol 007 ?

■ (d'après CP) — La communauté aérienne internationale a établi des règlements très stricts — auxquels l'Union soviétique a d'ailleurs adhéré — concernant la procédure que les pilotes doivent appliquer lorsqu'un avion de ligne est intercepté par des forces hostiles.

Ces règlements ont été institués à Chicago en 1944 par les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale, une agence de l'ONU dont le siège social se trouve à Montréal. Toutefois, en 1966 et de nouveau en 1973, l'OACI a enjoint à ses membres d'« éviter toute interception d'appareils civils et de n'appliquer la procédure d'interception qu'en dernier ressort ».

Les conditions d'interception idéales surviennent lorsque le pilote de l'appareil intercepté et celui de l'avion intercepteur « utilisent la même langue et la même fréquence radio », souligne Duane Freer, directeur du bureau de la navigation aérienne de l'agence.

M. Freer a déclaré hier que l'OACI tentait toujours de déterminer exactement ce qui était arrivé au Boeing des Korean Air Lines qui, selon les autorités japonaises et américaines, a été intercepté par des chasseurs soviétiques et abattu au moyen d'un missile air-air.

Hier soir, l'agence ignorait encore la route suivie par l'appareil depuis son départ de l'Alaska à destination de Tokyo, s'il avait dévié de sa course et, dans le cas d'une interception, si les pilotes impliqués avaient appliqué la procédure internationale.

Les règlements stipulent que les avions de ligne sont tenus de suivre les instructions données par les chasseurs d'interception, et d'y répondre soit par radio soit par une série de signaux.

De jour, l'avion intercepteur se place en avant et à gauche de l'avion intercepté et balance ses ailes, ce qui signifie: « Vous avez été intercepté, suivez-moi ».

L'appareil intercepté répond en balançant ses propres ailes et suit le chasseur.

La même procédure s'applique de nuit, mais les feux de position sont alors allumés pour rendre la manoeuvre plus visible.

Il existe aussi des signaux signifiant que l'avion intercepté est en détresse, ou que la piste d'atterrisage qu'on lui a assignée est inadéquate.

Les parties sont encouragées à communiquer de vive voix, mais si elles ne parlent pas la même langue et ne peuvent se comprendre, elles peuvent utiliser des expressions acceptées internationalement. En voici quelques-unes:

- Wilco - Compris, j'exécute.
- Can Not - Exécution impossible.
- Repeat - Répétez vos instructions.
- Mayday (déformation de M'aider) - Suis en détresse.
- Hijack - Piraterie à bord.
- Land (avec le nom de l'endroit) - Permission d'atterrir (à l'endroit cité).
- Descend - Permission de descendre.

Les forces interceptrices ont aussi à leur disposition des termes précis, tels:

- Follow - Suivez-moi.
- Descend - Descendez pour atterrir.
- You land - Atterrissez à cet aérodrome.
- Proceed - Allez-y.

Les règlements de l'OACI vont jusqu'à préciser la syllabe que les pilotes doivent accentuer dans chaque mot.

Routes

Il existe cinq routes parallèles entre l'Alaska et le territoire dépendant du contrôle aérien de Tokyo. Celle située le plus au nord (le plus près de Sakhaline) passe à 17 miles marins seulement de la frontière séparant les espaces contrôlés par le Japon et l'URSS.

Ce système de cinq routes a été officiellement établi en mars 1982 par l'OACI, et des centaines de vols commerciaux les empruntent chaque semaine sans qu'il survienne aucun incident. M. Freer a souligné que les cas de violation flagrante étaient extrêmement rares.

Pour l'instant, l'OACI ignore la route exacte qu'avait empruntée le vol 007, parti de New York. Les deux routes nordiques sont habituellement utilisées pour aller vers l'est, tandis que le Boeing disparu volait vers l'ouest.

Dépendant des courants aériens à haute altitude, un pilote choisit normalement la route qui lui fera consommer le moins de carburant et lui occasionnera le moins de retard.

Lorsque les pilotes utilisent le système de navigation inertielle à contrôle informatique, a ajouté M. Freer, ils doivent entrer les données exactes dans leur ordinateur.

Il existe une foule de systèmes de vérification et contre-vérification automatiques (en plus de celles qui sont faites par le co-pilote) dans une cabine de pilotage moderne, de sorte qu'il est peu probable que le pilote ait entré des données erronées dans son ordinteur de bord.

Pour créer un modèle financier

Au lieu de s'acharner pendant des heures à effectuer des calculs complexes, les gens d'affaires devraient plutôt utiliser l'ordinateur personnel IBM.
Grâce au Multiplan d'IBM, programme électronique évolué pour tableaux de ventilation, la mise en forme de prévisions est simple et rapide.
Surtout parce que le logiciel est conçu pour que vous profitiez des fonctions avancées de l'ordinateur personnel IBM.
Au moyen de simples commandes, vous adaptez à vos besoins des tableaux de ventilation allant jusqu'à 255 rangées de long sur 63 colonnes de large.
Vous révisez les données dans une partie de l'écran et les chiffres recalculés apparaissent automatiquement dans une autre. Vous pouvez même relier jusqu'à huit tableaux de ventilation distincts enregistrés en mémoire sur une seule disquette. Ainsi, si vous apportez des changements à l'un des tableaux, les sept autres seront mis à jour.
Pour savoir comment le programme Multiplan peut vous aider à façonner votre avenir financier, rendez-vous chez un distributeur autorisé d'ordinateurs personnels IBM.

IBM*

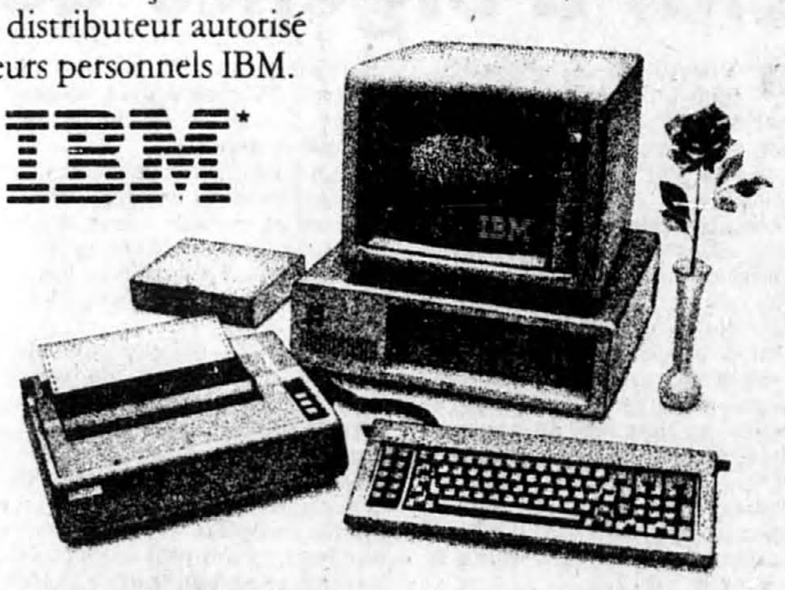

L'ordinateur personnel IBM : un outil des temps modernes

Centre de produits IBM
1, Place Ville-Marie, Galerie des boutiques
Montréal

ComputerLand
4160, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal

Compucentre
Galerie des boutiques, Place Bonaventure
Montréal

Futur Byte
1178, square Phillips, bureau 104
Montréal

Parmic Corporation
1010, rue Sherbrooke ouest
Montréal

ComputerLand
888, rue Saint-Jean
Québec

Microage, Le centre de l'ordinateur
1115, rue Sherbrooke ouest
Montréal

ComputerLand
2075, rue University
Montréal

asap Produits pour ordinateurs Ltée
6969, route Transcanadienne
Bureau 114
Saint-Laurent

S.I.M. Micro Inc.
6955, boulevard Taschereau
Bureau 203
Brossard

Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez sans frais au 1-800-268-7793, ou passez voir la gamme d'ordinateurs personnels IBM chez votre distributeur le plus proche.

*Marque déposée d'International Business Machines Corp. IBM Canada ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit.

LE 747 ABATTU PAR LES SOVIÉTIQUES

Le Boeing 747 : une sorte de baleine volante !

■ Le Boeing 747 Jumbo est plus court de quatorze mètres que le 747 normal et il est capable de parcourir 11 000 kilomètres sans refaire le plein de carburant, soit 3 000 kilomètres de plus que le modèle précédent. Il a deux équipages à son bord et peut voler à une altitude de 12 000 mètres. Il est équipé de moteurs Pratt & Whitney développant une poussée de près de 40 000 livres. Les sièges, par rangées de neuf, sont séparés par deux allées. Les fenêtres sont plus grandes que celles des jets ordinaires.

La cabine principale a une longueur de 21 pieds. Elle est séparée dans toute sa longueur par deux passages. A l'avant, dans la première classe aménagée avec beaucoup de confort et pour une grande intimité, se trouve l'escalier en spirale conduisant au pont supérieur et au poste de pilotage derrière lequel se trouve une cabine spéciale utilisée pour des réceptions et des conférences.

Le Boeing 747 pèse 355 tonnes. Il peut transporter 500 passagers. L'espace réservé aux bagages est de 6 190 pieds cubes. On dit du Boeing 747 qu'il n'est pratiquement plus un avion, mais une sorte de baleine volante!

Depuis 1955, cinq avions civils ont été abattus ou contraints d'atterrir

En 1978, un passager d'un appareil des Korean Air Lines photographiait un chasseur soviétique qui devait ouvrir le feu sur l'avion

■ (UPI) — L'attaque soviétique dont a été victime hier un jumbo jet des Korean Air Lines porte à cinq le nombre des appareils civils qui ont été abattus ou contraints d'atterrir depuis 1955.

Le 20 avril 1978, un chasseur soviétique avait ouvert le feu sur un Boeing 707 des Korean Air Lines qui survolait la presqu'île de Kola, au nord de la Carélie, le forçant à atterrir sur un lac gelé, à 350 km au sud de Mourmansk. Deux des 110 occupants de l'avion, qui assurait la liaison Paris-Séoul, avaient été tués.

Le 21 février 1973, des pilotes israéliens attaquèrent un Boeing 727 libyen qui avait pénétré par inadvertance dans l'espace aérien d'Israël, au-dessus du désert du Sinaï, alors occupé; cent quatre des 113 occupants de l'appareil furent tués.

En 1955, deux chasseurs bulgares abattirent un avion de ligne israélien se rendant de Londres en Israël, tuant 58 personnes.

Le 1er juillet 1968, un DC-8 américain nolisé par les forces armées fut contraint d'atterrir sur l'île soviétique d'Etorofou, à 240 km environ à l'est de l'île japonaise de Hokkaido. L'avion, qui transportait 214 soldats des États-Unis à la base aérienne d'Yokota, près de Tokyo, fut autorisé à poursuivre sa route après que le gouvernement américain eut prsenté des excuses aux Soviétiques.

La collision de deux Boeing 747 à Teneriffe, en 1977, demeure la catastrophe la plus meurtrière de l'histoire de l'aviation.

Les grandes tragédies aériennes de l'histoire

■ PARIS (AFP) — Le Boeing 747 de la Korean Airlines qui a disparu mercredi et a probablement été abattu par des chasseurs soviétiques, selon des sources officielles sud-coréennes, avait 269 personnes à bord. Il s'agit de la cinquième très importante catastrophe de l'histoire de l'aviation. Quatre autres accidents plus meurtriers ont eu lieu :

— Le 3 mars 1974 — Un DC-10 de la Turkish Airlines s'écrase dans la forêt d'Ermenonville (France) : 346 morts.

— Le 27 mars 1977 — Deux Boeing 747 de la PanAm et de KLM entrent en collision au sol à Teneriffe (Canaries) : 612 morts.

— Le 25 mai 1979 — Un DC-10 américain perd un réacteur au décollage près de Chicago : 275 morts.

— Le 19 août 1980 — Un Loockheed Tristar saoudien s'écrase près de Ryad : 303 morts.

Au cours de ces dix dernières années, on compte 11 autres catastrophes aériennes particulièrement meurtrières :

— 4 décembre 1974 — Un DC-6 néerlandais transportant des pèlerins à LaMecque s'écrase près de Ceylan : 191 morts.

— 4 avril 1975 — Un Galaxie de l'US Air Force s'écrase près de Saigon : 206 morts.

— 3 août 1975 — Un Boeing 707 jordanien s'écrase près d'Agadir : 188 morts.

— 10 septembre 1976 — Un DC-9 yougoslave et un Trident britannique entrent en collision au-dessus de la Yougoslavie : 176 morts.

— 19 septembre 1976 — Un Boeing 727 de la Turkish Airlines s'écrase à Isparta (Turquie) : 164 morts.

— 1er janvier 1978 — Un Boeing 747 d'Air India s'écrase près de Bombay : 213 morts.

— 15 novembre 1978 — Un DC-8 islandais transportant des pèlerins indonésiens à La Mecque s'écrase à Colombo : 199 morts.

— 28 novembre 1979 — Un DC-10 néo-zélandais heurte un volcan dans l'Antarctique : 257 morts.

— 1er décembre 1981 — Un DC-9 yougoslave s'écrase en Corse : 180 morts.

— 9 juillet 1982 — Un Boeing 727 de la PanAm s'écrase près de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) : 153 morts.

— L'accident du Boeing de la KAL est la seconde catastrophe aérienne de l'année après l'explosion en plein vol, le 11 juillet dernier, d'un Boeing 737 d'une compagnie équatorienne près de l'aéroport de Cuenca (Equateur), qui a fait 118 morts.

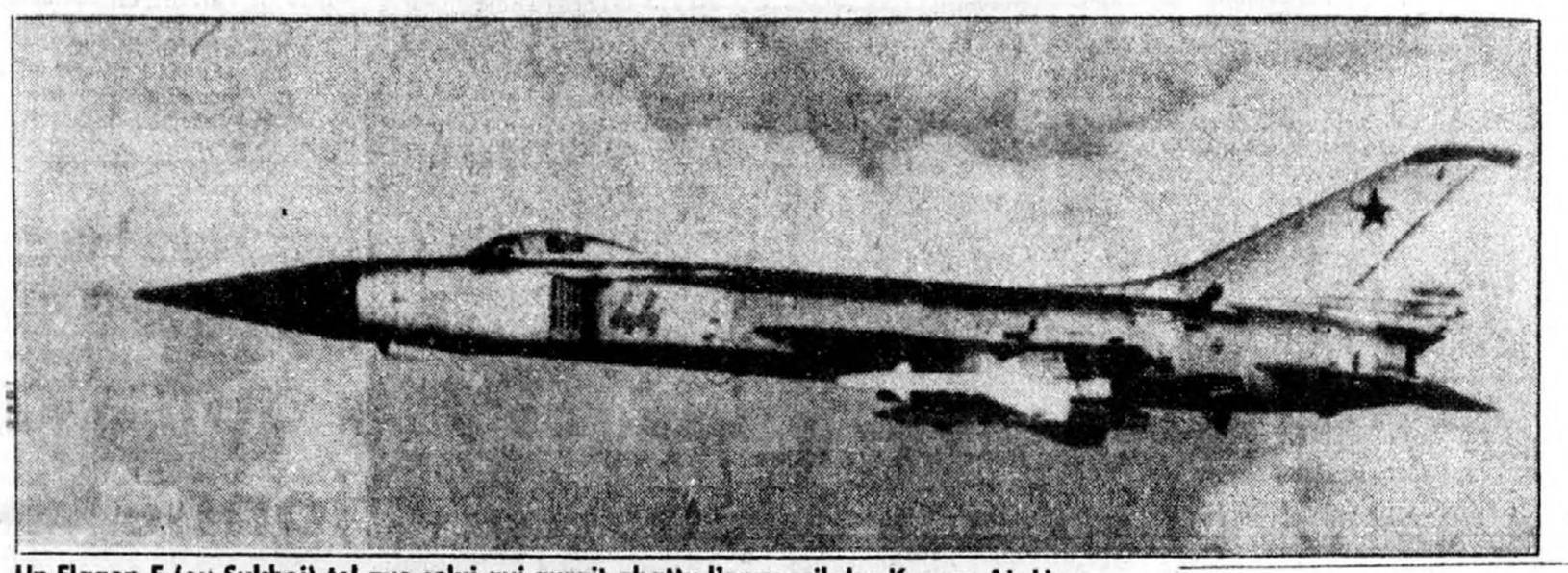

Un Flagon-F (ou Sukhoi) tel que celui qui aurait abattu l'appareil des Korean Air Lines.

Le Sukhoi-15, un bi-réacteur muni de deux missiles air-air

■ PARIS (AP) — Selon les dernières informations communiquées par le Pentagone, c'est un intercepteur Sukhoi-15, et non un Mig-23 qui a abattu le Boieng-747 des KAL (Korean Airlines). Cet avion, baptisé Flagon par l'OTAN, a été conçu dans les années 1960. Il n'est plus en service que sous sa dernière version, le Flagon-F.

D'après le «Jane's», qui fait autorité en la matière, le Sukhoi 15-F est un appareil monoplace bi-réacteur à ailes delta, mesurant 10.53 mètres d'envergure et 20.5 m de long.

Il est capable de voler à mach 2.5 en vitesse de pointe, un peu moins lorsqu'il porte sous les ailes ses réservoirs supplémentaires. Son poids est estimé à 16 tonnes.

Il peut grimper à 11,000 mètres (soit 1,000 m au-dessus de l'altitude à laquelle volait le Boeing des KAL) en deux minutes 30 secondes, et opérer à un plafond maximal de 20,000 m.

Il est armé de deux missiles air-air de type Anab (code OTAN), l'un guidé par radar, l'autre à guidage infrarouge. Son rayon d'action en combat est de 725 km.

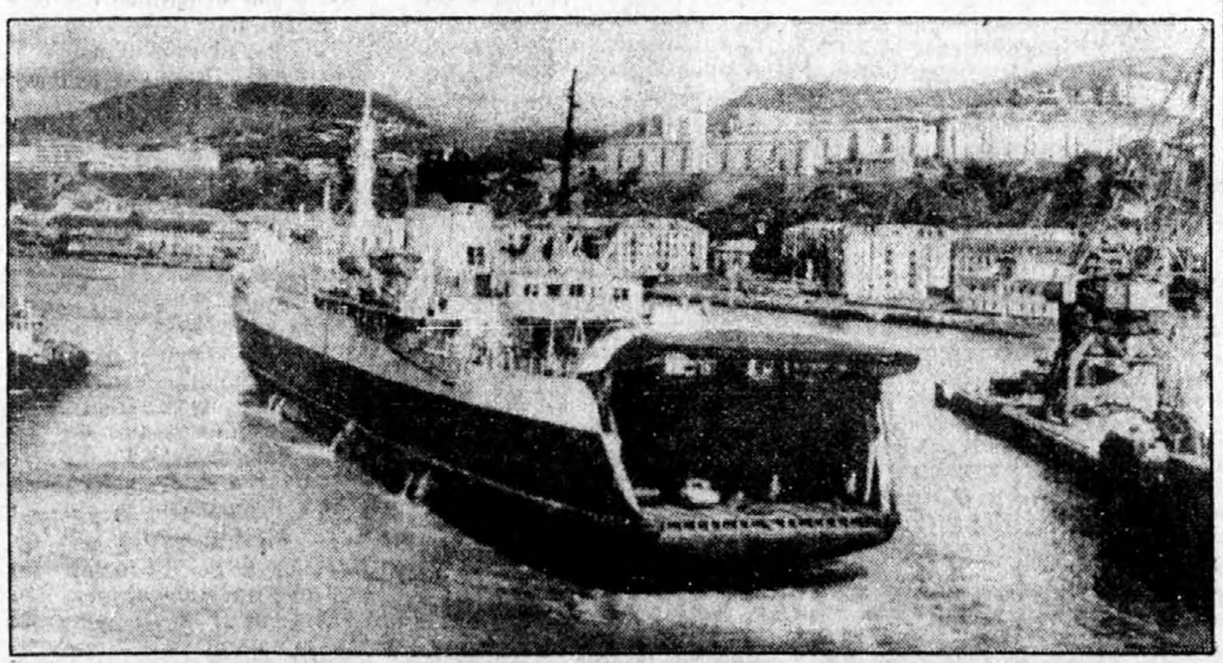

Le traversier pour l'île de Sakhaline

Une photographie du port de Kholmsk, en URSS, d'où un traversier rejoint l'île de Sakhaline, une zone considérée comme particulièrement sensible sur le plan stratégique.

SOLITUDE?
Club de rencontre
Les amis des arts
526-4966
526-2826

PROBLÈME
avec
L'ALCOOL?
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à:
l'Auberge du Nouveau Point de Vue
652-3981
Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

SOLDE D'ENTREPOT
DE TAPIS ORIENTAUX ET PERSANS
VENDUS PAR ENCAN PUBLIC

Par suite d'un manque de liquidités et d'un défaut de paiement, un des principaux importateurs et distributeurs canadiens a accepté de retourner environ 3000 tapis PERSANS et ORIENTAUX noués main dans leur pays d'origine. Comme cette marchandise ne pourra pas être retournée dans le pays d'origine avant le 30 septembre, par suite d'une entente avec notre compagnie, nous nous sommes arrangés pour que le
PLUS GRAND ENCAN DE TAPIS D'AMÉRIQUE DU NORD
se tienne demain
À L'HÔTEL HILTON DE DORVAL,
DANS LE PETIT SALON, à 13 heures 30
(Inspection à partir de 13 heures)
AVIS SPÉCIAL: L'espace est limité; en conséquence, si vous avez des demandes spécifiques à présenter (dimensions, origine, couleur, etc.), n'hésitez pas à appeler notre bureau aujourd'hui même, entre 9 et 18 heures.
MAISON D'ENCAN Int.
Tél.: 861-3123

SAUVÉ FRÈRES
C'est encore chez Sauvé Frères que vous trouverez la collection la plus complète de paletots pour l'automne et l'hiver.
Nous vous suggérons notamment la collection de paletots Cardinal, l'un des fabricants les plus réputés du Canada.
Demandez un
Cardinal
chez Sauvé Frères... le magasin des grandes marques.
PURE LAINE VIERGE
La qualité paie.
6554, Plaza St-Hubert 273-6392
Centre Laval 688-6292
Les Galeries d'Anjou 351-6810
Carrefour Laval 681-9213
Complexe Desjardins 281-1611
CE N'EST PAS PARCE QUE C'EST BEAU... QUE ÇA DOIT ÊTRE CHER!

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Un acte cruel et insensé de l'URSS

Les gouvernements et les peuples qui ont conservé la liberté de s'indigner condamnent déjà et condamneront encore l'attaque cruelle d'un avion commercial coréen par un chasseur soviétique au nord du Japon. Mais contre un acte aussi brutal et insensé qui précipite dans la mort 269 personnes impuissantes et désarmées, il ne suffit plus de s'indigner. Il faut encore, comme le soulignaient hier avec fermeté Ottawa et Washington, que Moscou donne au monde les explications qui s'imposent.

Ces explications, réclamées avec insistance hier, n'ont été que partiellement communiquées par les voies officielles. Parce qu'elles sont incomplètes, confuses et ambiguës, les tentatives de justification émanant de Tass ou des ambassades de Moscou tendent à confirmer le caractère absurde et odieux de cette funeste intervention de la chasse soviétique contre un Boeing 747 qui s'était manifestement égaré dans l'espace aérien de l'URSS.

Le droit international prévoit, il est vrai, qu'un pays peut intercepter un appareil étranger qui s'aventure à dessein ou par mégarde dans son espace aérien. Mais, suivant les traités internationaux, l'intercepteur doit aussi prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de l'appareil intercepté, à plus forte raison s'il s'agit d'un avion commercial clairement identifié. Or selon plusieurs versions de l'incident, les chasseurs russes ont longtemps suivi le Boeing sud-coréen avant de lancer un missile air-air. Il ne saurait donc s'agir d'un acte irréfléchi imputable à un pilote impulsif. Il faut y voir une attaque délibérée, autorisée et soigneusement préparée, lancée sous l'ignoble prétexte de l'incursion d'un appareil non identifié dans l'espace soviétique.

Les preuves recueillies jusqu'ici par les services de renseignements japonais et américains sont hélas accablantes: les communications radio entre le chasseur soviétique et sa base, captées par la station de l'île japonaise de Misawa, non loin de la grande île de Sakhaline, ne laissent plus de doute sur le déroulement de la tragédie.

Par prudence et à juste titre, le siège international de l'OACI à Montréal refuse de confirmer l'incident en attendant toutes les explications soviétiques. Pourtant, le communiqué officiel de Moscou, s'il laisse persister des équivoques quant au sort de l'appareil coréen, ne contredit pas les déclarations du secrétaire d'État américain: tout indique en effet que le Boeing des Korean Airlines effectuant la liaison New York-Séoul a quitté l'espace aérien soviétique et s'est abîmé en mer après avoir été touché par le missile de l'avion militaire.

Cet incident, est-il besoin de le souligner, s'il porte gravement atteinte à l'équilibre toujours fragile de la paix mondiale, ouvre surtout des perspectives troublantes sur les risques et les dangers de guerre que fait naître le comportement soviétique. L'attaque survient au moment où des signes de dégel se manifestaient dans les relations entre les deux superpuissances, à l'heure où Moscou multiplie les efforts pour convaincre l'Occident de surseoir ou de renoncer à l'implantation de missiles en Europe.

Contre quels missiles faudra-t-il maintenant élever des protestations? Ceux que l'OTAN compte installer à la fin de 1983 en Allemagne et en Angleterre, ou bien ceux que l'aviation soviétique lance contre un avion commercial au large de l'île de Sakhaline, transformée en forteresse armée? Qui donc appuie nerveusement sur la gâchette? Voilà un sujet de réflexion pour les protestataires du dimanche dans les capitales d'Occident.

Aussi, une question demeure, lancinante: pourquoi cette folie? Qui a pu vouloir cela? Il est certes possible — mais douteux — que l'ordre soit venu directement de Moscou d'abattre un avion commercial sans défense qui a dévié de sa route dans la nuit. Il vaut mieux retenir une autre hypothèse suivant laquelle un officier supérieur, bêtement rigide ou paranoïaque, exerçant ce soir-là le commandement dans sa lointaine base de Sakhaline, s'est conformé comme un robot à une consigne livresque et a donné l'ordre de tirer.

C'est une erreur de jugement. Hélas, la paix du monde ne tient qu'au jugement des hommes.

Michel ROY

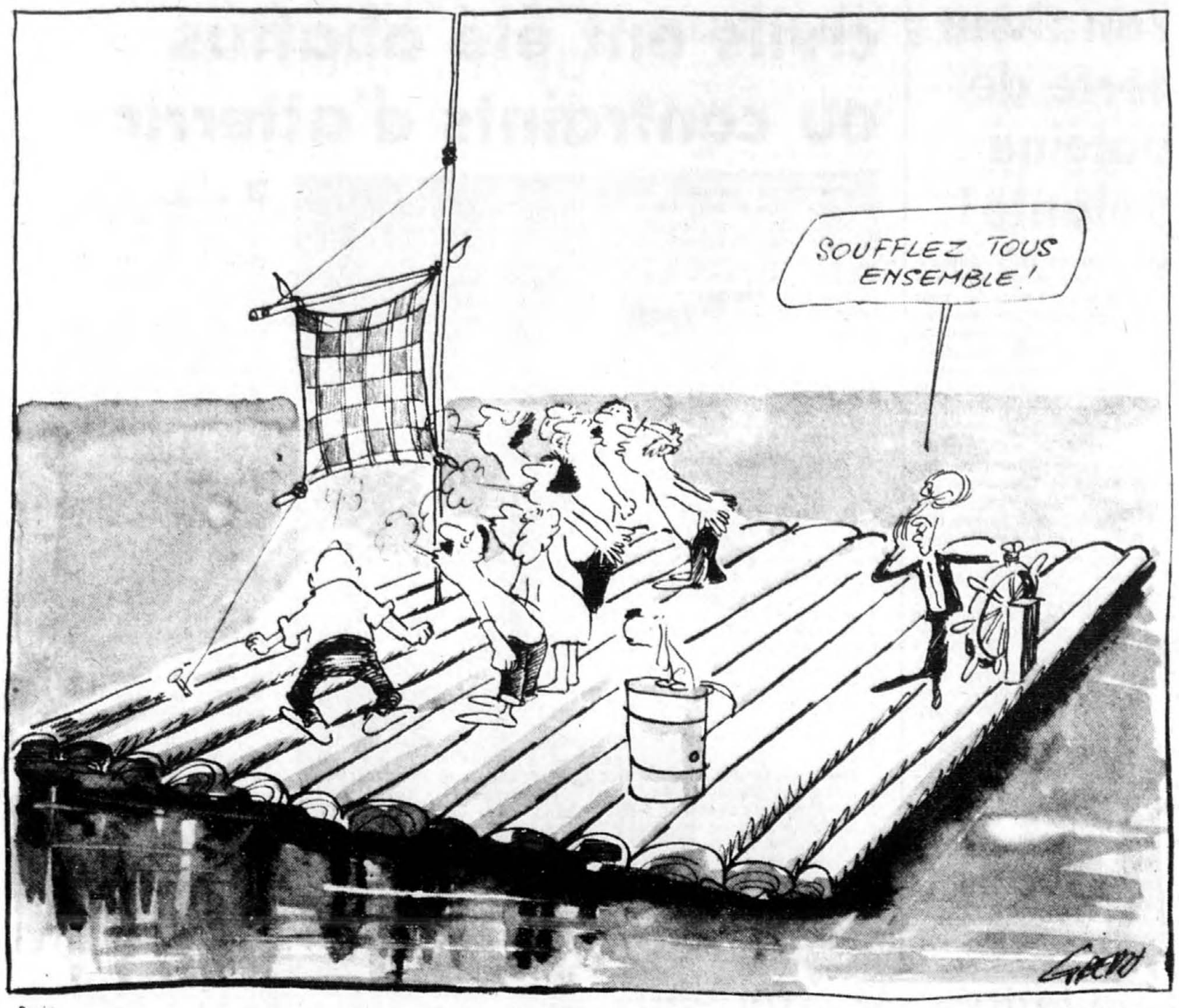

Reprise

Droits réservés

Jean-Guy Dubuc

Le nouvel espoir de M. Jacques Parizeau

La social-démocratie..., vous vous rappelez? On en a beaucoup parlé, il n'y a pas très longtemps; on ose à peine en chuchoter le mot aujourd'hui. Il semble que le contexte soit changé; ou que la perception soit tout autre.

Dans une entrevue exclusive accordée au magasine **Plus,** dans LA PRESSE de samedi dernier, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, donnait une explication au phénomène: «Le rôle du gouvernement est de pousser sur la garde montante alors que, sur le plan idéologique, on représente ce que vous savez.» L'accent est donc placé ailleurs: «Le sort économique du Québec est lié à la garde montante, au nombre (de ses membres), à l'importance qu'ils ont, aux muscles économiques qu'ils ont.» On croirait entendre une ode à l'entreprise privée écrite et interprétée par un candidat à la direction du Parti libéral. M. Parizeau lie le sort du Québec au succès des petites entreprises régionales québécoises en train de grandir et de s'imposer en Amérique.

Il faut se rappeler que la social-démocratie était présente à toute la politique du Parti québécois au temps où il défendait sa thèse dans l'Opposition. Le lieu de référence: les pays scandinaves, où des régimes socialistes avaient transformé une société bourgeoise en un peuple soucieux d'égalité. L'attrait devint à ce point fort que le premier ministre Robert Bourassa commença à se servir et du mot et de l'idée. Ce qui suscita certaines mesures sociales importantes favorisant les plus démunis dans un régime pourtant identifié comme capitaliste.

Quand il prit le pouvoir, le Parti québécois poussa plus avant dans le concept et dans sa réalité. Par exemple, M. Parizeau reconnaît: «Le gouvernement a eu beaucoup de difficultés à percevoir toutes les conséquences du taux de chômage traditionnellement élevé que connaît le Québec.» Et il ajoute ces mots importants: «Avec de bonnes intentions, depuis des années, l'État-providence et à Ottawa et à Québec distribue des petits morceaux; chacun, au nom de ses bonnes intentions, ajoute son petit quelque chose en termes de sécurité sociale tous les ans. Un jour, l'économiste demande au ministre des Finances de bien vouloir analyser le portrait économique réel qui en résulte dans son ensemble et non à la pièce. (...) Il faut reprendre tout notre système d'impôts à la lumière des programmes sociaux qui ont été établis.»

C'est le moment du réalisme, de l'ajustement, de la vitesse de croisière à établir. Les paroles du ministre des Finances vont sûrement rassurer tous ceux qui, depuis déjà un bon moment, soutiennent que le Québec vit au-dessus de ses moyens et qu'il doit trouver, dans ses forces économiques, les ressources nécessaires à son bien-être. En contexte nord-américain, le Québec doit vivre selon les règles du jeu nord-américain.

Pour cela, M. Parizeau compte sur ce qu'il appelle «la garde montante». Et il a probablement raison de miser sur elle: elle s'impose vraiment de façon encourageante.

La garde montante remplace la «garde descendante», celle qui se composait principalement de l'establishment anglo-saxon, qui remplissait la rue Saint-Jacques et qui tenait en mains le monde de la finance. C'est vrai que cette garde disparaît, se tournant davantage vers Toronto ou même vers Calgary; c'est vrai que la nouvelle garde montante s'impose par sa diversité et par sa rapidité de croissance. C'est vrai que la nouvelle pousse l'ancienne.

Ce qui est dommage, c'est que les deux ne semblent pas pouvoir cohabiter. M. Parizeau se console de la disparition de sièges sociaux par l'apparition de nouvelles industries manufacturières. Mais comme elles sont complémentaires, l'économie québécoise pourrait profiter des uns comme des autres. Car il n'est pas du tout nécessaire que l'ancienne garde disparaisse pour que prospère la nouvelle: le Québec aurait dû, normalement, conserver ce qu'il avait tout en croissant dans d'autres secteurs. Le gouvernement aide les petits à grandir; mais il devrait aussi convaincre les gros de rester.

Évidemment, ces jours-ci, on pense à la loi 17 qui entrait en vigueur hier: déjà deux fermetures et 700 emplois menacés sinon perdus. Évidemment, une loi anti-briseurs de grève avantage sérieusement le travailleur que le patron ne peut plus remplacer par un employé cadre. Mais aussi, une telle loi désavantage tellement la partie patronale qu'elle n'a parfois plus qu'une solution, celle de la fermeture. À ce moment-là, l'employé paie la note que lui laisse la compagnie en changeant de province.

Plus que cela: l'investisseur qui pense au Québec et qui a le choix d'aller ailleurs peut facilement craindre une loi qui le défavorise; et il ira ailleurs. Si le gouvernement veut «pousser sur la garde montante», selon l'expression de M. Parizeau, il va devoir faire un nouveau choix de moyens. La révision doit être réaliste: autrement, l'augmentation record du nombre d'emplois au Québec risque de ne plus être, assez rapidement, qu'un feu de paille qu'on ne saura pas ranimer.

La patience des Polonais

Comme il est difficile de conquérir les âmes et les esprits l'arme au poing! C'est la réflexion amère que pourrait se faire le gouvernement de Varsovie à la suite des manifestations du 31 août dans tant de villes de Pologne qui n'ont pas oublié l'espoir qu'avait fait naître le mouvement Solidarité il y a trois ans dans les chantiers de Gdansk.

La ville de Gdansk avait laissé son nom à des accords entre le gouvernement et le mouvement inspiré et guidé par Lech Walesa. Ces accords, le gouvernement du général Jaruzelski a voulu les ignorer. Légalement, Solidarité n'a pas d'existence. Et, non moins légalement, Walesa n'est plus qu'un citoyen «privé». La réalité se moque de ces fictions.

Les nouvelles concernant l'étendue des manifestations de mercredi sont incomplètes ou confuses, le droit à l'information n'étant point pour les autorités polonaises le souci principal de l'heure. Il semble bien pourtant que les mots d'ordre du syndicat Solidarité aient été suivis et qu'invitée à boycotter les transports publics dans les agglomérations les plus importantes, la population soit descendue dans la rue.

Les manifestations les plus significatives se sont déroulées à Nowa Huta, faubourg de Cracovie. Convaincu que le mouvement Solidarité n'avait plus aucun avenir, le responsable syndical à Nowa Huta avait «apostasié» publiquement (à la télévision). Les manifestations de mercredi prouvent à tout le moins que les ouvriers de Nowa Huta s'inspirent encore davantage de Lech Walesa que des lâcheurs.

Si les affrontements ont été sévères, si la foule s'est énervée et si les forces de l'ordre ont réagi avec démesure, l'ensemble de la population fait montre d'un sens admirable de la discipline. Ce trait, on a pu le noter tant de fois depuis qu'a commencé, il y a trois ans, une lutte à finir entre deux volontés opposées sur tous les terrains.

D'un côté, la volonté d'une équipe en place, à la fois surveillée et soutenue par l'URSS; de l'autre, la volonté d'une masse qui mesure tous ses mouvements de contestation avec d'autant plus de soins qu'elle croit en son bon droit et en son ultime victoire.

Dans le mot «patience» il y a la racine «pâtir», dont l'origine latine signifie «souffrir». Il y a, apparemment, un art de «pâtir», comme il y a un art de vivre. Cet art, les Polonais le cultivent depuis trois ans avec excellence. Sans doute parce que leur longue histoire leur a appris le secret des longues patiences.

Il n'y a pas que les citoyens qui pâtissent. Les affaires et la situation économique du pays languissent. Le pouvoir en tire argument pour reprocher aux réfractaires de pratiquer la politique du pire.

Comment aspirer au redressement économique, à de meilleures conditions de vie quand les masses laborieuses sont invitées à réduire le rythme de production, à quitter l'atelier pour manifester dans les rues? L'argumentation est impeccable en apparence. Mais on oublie de dire que la pénurie des matières premières est telle que la production est obligatoirement ralentie.

Dans tous les pays gouvernés par un socialisme étatique, c'est-à-dire coercitif, la fonction des appareils bureaucratiques est suffocante. À un journaliste qui enquêtait sur les conditions de travail en URSS des ouvriers russes ont dit: «Eux (les bureaucrates) font semblant de nous payer; et nous (les travailleurs) faisons semblant de travailler.» Souvent dans l'humour se cache une grande vérité.

Guy CORMIER

LIBRE OPINION

À l'heure de la réforme du droit des sociétés

M. Marc Giguère est professeur à la Faculté de Droit à l'Université Laval de Québec.

Nous avons cru comprendre récemment que, pour un certain temps encore, le législateur québécois laisserait en plan la réforme entreprise en droit des sociétés il y a quelques années. Cette nouvelle ne nous a pas paru vraisemblable. Nous explicitons ci-après pourquoi.

Il faut le rappeler, le Québec n'a jamais été un «initiateur» en matière de droit des sociétés. Comme ce fut le cas pour un grand nombre de sociétés (probablement la plupart) du monde occidental, l'échantillon-mère fut la société anglaise (joint stock company) du début du siècle. Le Québec a donc eu moins que les autres provinces du Canada ou que les États américains, l'avantage d'améliorer sa loi dans le sillon d'une filiation directe, d'autant qu'il fallait ici naturaliser une institution dont l'environnement juridique n'était plus celui de la common law et de l'«equity».

Le droit québécois ne pouvait ni ne devait pour autant demeurer en reste sur l'évolution qui avait marqué récemment le droit de nombreux pays occidentaux.

Aussi bien, s'est-on, ces dernières années, attaché à la tâche de procéder à une mise à jour de notre loi.

Le modèle adopté fut celui de la loi fédérale, i.e. la Loi des sociétés commerciales canadiennes, elle-même tributaire des réformes ontariennes, nourries elles-mêmes de droit américain.

La réforme intervenue en droit québécois, et ce fut là une de ses caractéristiques, ne fut donc ni originale ni arbitraire. Ni originale, en ce sens qu'elle a suivi de très près un modèle préétabli, ni arbitraire, parce que largement justifiée par des besoins nouveaux. Plusieurs auteurs, dont le soussigné, ont, à l'occasion, énuméré et commenté divers aspects techniques de la réforme depuis qu'elle a été initiée au palier fédéral. Peu cependant ont mis en lumière le renversement de philosophie qu'elle véhiculait. Le problème en ce cas n'intéresse plus seulement les spécialistes mais tous les usagers de l'institution... qui sont de plus en plus nombreux au Québec: — en l'occurrence, les participants au financement de toutes les entreprises «incorporées». Le grand public lui-même ne peut être indifférent à l'évolution qui s'est produite.

Conception traditionnelle de la compagnie

Avant 1975, à Ottawa, et 1980 à Québec, la compagnie nous était le plus souvent présentée comme une «institution». Hormis les compagnies formées dans les provinces restées fidèles au système anglais des «articles of association», prédécesseur du système d'enregistrement remis récemment à l'honneur, la plupart des compagnies, en particulier les québécoises, étaient formées par voie de lettres-patentes, i.e. selon la discrétion théorique du souverain ou de son représentant. Le législateur était réputé alors avoir voulu moduler sa volonté dans les lettres-patentes de la compagnie qui allait être formée. Il veillait lui-même au choix et au contrôle des clauses particulières que l'on prétendait introduire dans l'acte constitutif. Il départageait d'une manière nette et sans ambages les attributions respectives des divers organes de la compagnie. Plus spécialement, l'assemblée générale des actionnaires n'était appelée qu'à censurer l'administration, en acceptant ou en refusant les règlements proposés par cette dernière, mais sans véritable pouvoir d'initiative, si ce n'est sous le contrôle du Conseil d'administration.

De son côté, l'administration était la seule habilitée à administrer. Elle ne pouvait d'autre part déléguer ses pouvoirs sans conserver un contrôle sur cette délégation. S'il était possible aux principaux intéressés «d'ajouter», dans les statuts ou règlements, aux volontés du législateur, il ne leur était pas permis d'y déroger, sans risquer l'intervention de ce dernier ou la sanction des tribunaux.

Cette conception de la «créature» ou «institution» d'Etat dans ses structures était si bien installée dans les provinces à système de lettres-patentes que c'est, croyons-nous, pour y avoir dérogé que l'arrêt Bergeron v. Ringuet fit scandale en 1958[1], puis en 1960[2]. L'arrêt avait osé prétendre qu'il était permis à des actionnaires de pactiser pour «diriger une compagnie comme bon ils l'entendaient», voire même d'en déterminer d'avance le choix des officiers.

suite à la page A 7

Une analyse des candidats libéraux

Étant membre de l'Assemblée nationale depuis déjà trois ans, ma courte expérience politique m'a amené à faire une analyse détaillée à savoir: lequel des trois candidats connus est le plus apte à relever le défi des années 80 comme chef du PLQ et ensuite premier ministre du Québec.

Cette analyse fut faite en tenant compte de mon expérience comme chef d'entreprise. Dans l'entreprise privée avant de confier un poste de direction à une personne, nous analysons d'abord quelles seront les fonctions que cette même personne devra assumer. Cette analyse m'a donc amené à voir où en était le Québec et à qui nous devrions confier le mandat de redresser la situation.

D'abord, où en est le Québec? La dégradation de l'État québécois est sérieuse. Ces marchands d'illusion au pouvoir qui avaient naguère toutes les solutions n'ont plus maintenant que des problèmes. Nos institutions politiques et administratives sont affaiblies. L'État québécois autrefois source de fierté et de confiance a été discrédité: nous ne retrouvons plus de grands projets, de grands chantiers, les taxes sont plus élevées qu'ailleurs, les fonds publics sont dilapidés, notre jeunesse est désemparée, une surréglementation coupe l'oxyène essentiel à l'entreprise privée. La transparence du Parti québécois est devenue très opaque et je suis convaincu qu'une très forte majorité de Québécois souhaitent une intervention réfléchie et éclairée pour remédier à cette situation.

Maintenant que nous connaissons la situation du Québec, mon analyse a porté sur celui qui serait le plus apte à relever, avouons-le, ce gigantesque défi. Quel candidat est le mieux préparé pour cette situation? Pour ma part, comme pour un grand nombre de mes collègues, j'ai misé sur la force de l'expérience. C'est pourquoi mon choix est allé, sans hésitation, à monsieur Robert Bourassa.

En temps de prospérité, nous pourrions toujours nous offrir le loisir d'entraîner un jeune, sans expérience, tout simplement parce que nous avons de la sympathie pour lui, mais devant une situation aussi critique que celle que nous venons de décrire, il n'y a qu'un choix à faire, celui de la force de l'expérience.

Le Québec d'aujourd'hui ne peut plus se replier sur lui-même; il doit au contraire s'ouvrir d'abord en jouant le rôle qui lui revient au sein de la fédération canadienne et ouvrir ses marchés au niveau international; et sur ce point monsieur Bourassa est encore une fois le plus nettement avantagé puisqu'il a à son actif des antécédents connus au niveau mondial, comme son audacieux projet et réussite qu'est la Baie James!

Pourquoi devons-nous également miser sur la force de l'expérience? Les militants libéraux du Québec se souviennent encore qu'il y a quelques années, nous avons confié les destinées du PLQ à une personne très qualifiée et compétente dans son domaine, mais qui s'est avéré un échec sur le plan politique.

Dans une situation difficile il est toujours plus sécuritaire de confier les rênes du pouvoir à quelqu'un que nous connaissons, quelqu'un qui a du vécu, qui a longuement réfléchi, qui offre des solutions valables, en un mot monsieur Robert Bourassa.

Fabien BÉLANGER
Député de Mégantic-Compton

Des faits au sujet de M. Bourassa

M. Marcel ADAM
Éditorialiste
Journal LA PRESSE
Cher monsieur Adam,

Votre article vitriolique, «Le retour à la vie politique de R. Bourassa» (LA PRESSE, 25 août 1983), m'étonne. N'aviez-vous pas habitué vos lecteurs, depuis de nombreuses années, à un style plutôt neutre et surtout non engagé? Auriez-vous un compte personnel à régler avec l'ancien premier ministre du Québec? Agiriez-vous à la suite d'une télécommunication particulière? Vos lecteurs réguliers, tout comme moi, doivent s'interroger et se livrer à toutes sortes de conjectures.

Pourquoi, par exemple, prétendre que des «hommes prestigieux, expérimentés et politiquement vierges qui avaient de la bouteille (sic) sans être trop vieux» convoitaient autrefois la direction du PLQ? En 1950, les candidats étaient Georges-Émile Lapalme, un back-bencher de la députation libérale à Ottawa — Maurice Duplessis l'appelait le «commis-voyageur» du gouvernement libéral fédéral, Jean-Marie Nadeau, avocat et professeur à temps partiel à l'Université de Montréal et un certain Dr Fauteux qui voulait s'amuser aux dépens des libéraux. A la convention de 1958, trois candidats: Jean Lesage, devenu simple député fédéral depuis la défaite des libéraux aux élections générales de 1957 et 1958, René Hamel, ancien député du Bloc populaire à Ottawa, converti au PLQ, et Paul Gérin-Lajoie, membre libéral du parlement québécois. En 1970, les candidats à la direction du PLQ se nomment Robert Bourassa, Pierre Laporte et Claude Wagner. En 1978, seulement deux candidats se montrent intéressés à devenir chef du PLQ: Raymond Garneau, qui avait vécu à l'ombre de ses maîtres Jean Lesage et Robert Bourassa, et Claude Ryan, qui s'était laissé conscrire après une longue valse-hésitation. Où avez-vous vu la cohue d'hommes exceptionnels se disputant pour devenir le chef du PLQ?

Vous devriez savoir, à titre d'observateur chevronné de notre scène politique, que M. Robert Bourassa s'inscrit de plein droit dans la succession des «grands» premiers ministres qu'a eus le Québec depuis sa fondation en 1867: Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Honoré Mercier, Gabriel Marchand, Lomer Gouin, Alexandre Taschereau, Maurice Duplessis, Jean Lesage et Daniel Johnson. Tous ces hommes d'action, en collaboration avec leurs compatriotes auxquels ils avaient proposé un projet collectif, ont fait progresser le Québec, notre unique patrie.

Vous semblez ignorer les nombreuses réalisations du gouvernement Bourassa: assurance-maladie, mise en valeur des ressources de la Baie James, cour des petites créances, extension de l'aide juridique, loi reconnaissant le français comme langue officielle, enseignement obligatoire de notre histoire nationale, enquête Cliche, réorganisation de l'industrie de la construction, politique agricole progressiste du ministre Drummond, résistance courageuse aux pressions centralisatrices du gouvernement fédéral dirigé par Pierre-Elliott Trudeau qui a tout fait, pendant six ans, pour diminuer la crédibilité du premier ministre Bourassa, politique salariale tenant compte de l'inflation galopante des années 1970-1976, adoption d'une charte garantissant aux citoyens québécois des droits et libertés dont les habitants de nombreux pays «dits» démocratiques ne jouissent pas — en ce domaine; il faut rappeler la contribution exceptionnelle de Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice dans le gouvernement Bourassa, un législateur progressiste —, mesures permettant aux femmes de jouer le rôle qui leur revient dans notre société contemporaine, participation dynamique et remarquée de deux femmes ministres, Mmes Claire Kirkland-Casgrain et Lise Bacon, à l'administration du Québec de 1970 à 1976. Je pourrais facilement allonger la liste. Le moins que je puisse dire c'est que vous avez la mémoire courte.

Pour donner une évaluation impartiale et aussi objective que possible — l'historien essaie de s'acquitter de cette obligation —, je reprocherais à M. Robert Bourassa, si j'étais un membre fidèle du PLQ, d'avoir inconsidérément précipité une élection générale en 1976 et d'avoir, après la défaite, abandonné trop vite la direction du parti. Mais cette conduite relève du jugement des délégués qui auront à se prononcer prochainement sur le choix du prochain chef du PLQ. Tout ce que je souhaite, comme citoyen québécois, c'est que la décision des délégués soit favorable aux intérêts séculaires et permanents du Québec des Québécois et non pas le Québec des Canadiens — qu'ils soient anglophones ou francophones.

Agréez, cher monsieur Adam, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel BRUNET
historien
Laval

Une lettre à M. Trudeau

Voici des extraits d'une lettre remise au premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, en mai, concernant le missile Cruise, laquelle vient d'être rendue publique par leurs cosignataires, pages à la Chambre des communes de septembre 1982 à la fin d'août 1983.

(...) Nous sommes convaincus qu'en testant le Cruise, le Canada ne contribuera qu'à perpétuer l'escalade nucléaire. Vous avez déjà affirmé que des engagements envers l'OTAN pourraient nous obliger à tester le Cruise. Mais vous avez aussi affirmé que «... our love of life» (notre amour de la vie) pourrait empêcher la destruction de la planète. C'est justement, M. le Premier ministre, «... our love of life» qui nous dit qu'un engagement envers la paix va au-delà d'un possible engagement envers l'OTAN. (...)

Le refus du Canada de tester le Cruise ne traduit aucunement pour nous une conscience anti-américaine. Il s'agit plutôt de démontrer que le Canada entend prendre des initiatives concrètes pour freiner la course aux armements nucléaires et éventuellement la renverser.

(...) Si nous prenons ici fermement position contre le testing du Cruise, c'est en tant que citoyens d'un pays souverain, en tant que Canadiens convaincus comme bien d'autres qu'ils peuvent et doivent être écoutés de leur gouvernement.

Gilles BOURGEOIS
Bernard DRAINVILLE
Peter BLEYER
Ben W. CASHORE
Christian WHALEN

La jeunesse attend sa part du gâteau

À demi sorti de cette récession économique dans laquelle il a vu le nombre de ses sans-emploi se multiplier, le Québec est à l'heure des choix. Bien plus qu'un nouveau chef du Parti libéral ou qu'un nouveau premier ministre canadien, le Québec a besoin d'une restructuration profonde. En marge de ces événements que sont le congrès au leadership du PLQ et les rumeurs persistantes de démission de M. P.E. Trudeau, on peut se demander quels sont les enjeux et les décisions à prendre?

Partis d'une situation initiale où la croissance économique était assumée par l'intervention de l'État, il nous faudrait maintenant, pour assumer cette croissance, désigner l'endroit exact dans les dépenses publiques où laisser tomber la hache. D'un état initial où le «bonheur de tout le monde» était assumé par la salière généreuse de subventions et octrois de l'Etat, nous sommes passés à une situation où «cette même salière» devait distribuer les coupures et ce sur le compte de l'État lui-même?

Mais avons-nous obligatoirement à choisir entre la justice sociale et la croissance économique? Les dépenses de l'État sont devenues trop lourdes, c'est un fait, mais devons-nous, sous prétexte d'assurer la relance, procéder à des coupures dans les programmes sociaux un peu à l'américaine?

À mon avis, la stabilité économique passe davantage par la stabilité politique que par le taux 5% plus haut ou 5% plus bas des dépenses publiques sur le produit national car, avouons-le, aucun politicien ne pourra, une fois élu, diminuer de beaucoup plus les dépenses publiques sans voir sa cote de popularité baisser dramatiquement.

Ce qui coûte cher au Québec et au Canada c'est l'incohérence des politiques économiques des deux gouvernements. Je n'ai pas l'intention de glisser dans une analyse partisane qui vous suggérerait l'indépendance politique du Québec ou le fédéralisme orthodoxe, car cette décision est la vôtre autant que la mienne mais ce que je dis c'est que dans une économie aussi avancée que la nôtre, l'État ne pourra plus jouer cet unique rôle de troisième ordre; il doit tout coordonner et tout «concerter» comme on le dit trop souvent. Dans ce contexte, les politiques économiques des provinces et du gouvernement fédéral doivent s'harmoniser et non se combattre.

Je m'étonne un peu de voir ce congrès au leadership du PLQ se centrer sur la relance durable de notre économie, sur la nécessité de favoriser l'entreprise privée et de voir qu'aucun des trois candidats ne semble intéressé à nous dire ce qu'il entend faire pour mettre fin à ce dédoublement insensé et négatif pour l'économie de politiques économiques. Car il serait fort étonnant que l'harmonisation parfaite des deux niveaux de décisions sur le plan économique soit possible que sur l'unique principe d'une bonne «entente mutuelle» et ce avec n'importe quel gouvernement au pouvoir.

Ce que je souhaite, c'est qu'on règle au plus tôt ces problèmes de politique internes avant de penser pouvoir être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Je fais partie de cette jeunesse qui a hâte, un peu comme le matin de sa fête, qu'on lui montre la part du gâteau qui sera la sienne.

Pierre POULIN
Longueuil

LIBRE OPINION

suite de la page A 6

C'est sans surprise qu'un juge dissident de la Cour d'appel avait alors rappelé la doctrine classique à l'effet que: «la compagnie à fonds social était une créature de la loi, une personne morale qui ne peut manifester de vie que par les organes dont la loi prévoit la constitution, que l'administrateur était chargé par la loi de gérer un patrimoine qui n'était pas le sien, qu'il devait conserver la liberté de choisir, au moment d'une décision à prendre, celle qui lui paraissait la plus conforme aux intérêts sur lesquels «la loi» lui imposait de veiller». Il était clair, aux termes de cette doctrine, que les actionnaires ne pouvaient modifier ou refaire le schéma prévu par le législateur sur la distribution des pouvoirs au sein de la Compagnie.

Conception nouvelle

Paradoxalement, 15 et 20 ans après, c'est en retrait, voire même en négation de cette conception, que les législateurs fédéral et québécois ont paru vouloir se situer. Ils ont mis en évidence la conception contractuelle, privatiste de la compagnie par opposition à la conception institutionnelle, organiciste, publiciste qui avait jusqu'alors prévalu, hormis le particularisme de la décision Ringuet.

L'incorporation est devenue un droit des parties pourvu que les formalités requises soient accomplies[3]. L'État, l'État québécois en particulier, ne s'intéresse plus à la nature, voire même à la légalité des clauses particulières que l'on peut déposer pour fins d'enregistrement. Il renvoie même expressément «les intéressés» à leur seule responsabilité à ce sujet[4]. Le contenu du document public d'incorporation n'est plus réputé connu des tiers[5]. Tous ensemble, les actionnaires peuvent, par un acte écrit, modifier les attributions du conseil d'administration, voire même les diminuer, les annuler tout à fait.

Au surplus, au palier fédéral, un ou des actionnaires sont mis dans la situation de pouvoir défier l'administration durant terme, puisqu'il(s) peu(ven)t faire des propositions de règlement et concurrencer ainsi celles des administrateurs.

Sous les deux lois (nouvelles), les administrateurs peuvent désormais être limogés durant terme par la volonté d'une assemblée spéciale d'actionnaires, sans qu'il ait été nécessaire de prévoir cette possibilité dans l'acte constitutif. De la même manière, il aura suffi de la volonté d'une assemblée spéciale des actionnaires pour procéder à une modification des statuts au palier fédéral (la nouvelle loi québécoise maintient ici (exceptionnellement) l'autorité des administrateurs sur l'initiative de cette mesure).

Comme on peut le constater, le changement de conception intervenu est radical. Hormis quelques particularités signalées, la compagnie a, pourrait-on dire, changé de maître, ou, si l'on veut, le pouvoir a changé d'habitat. À de multiples niveaux, le législateur a permis que la volonté des intéressés puisse prendre le pas sur ou se substituer à la sienne. La nouvelle philosophie du législateur suggère que d'institution à caractère public, la compagnie serait devenue une institution à caractère privé. Cette constatation peut permettre de poser sous un éclairage différent plusieurs difficultés d'interprétation des textes... en prenant garde que la philosophie de chacun des législateurs, fédéral et québécois, peut n'être pas toujours parfaitement symétrique.

Problèmes et difficultés

Aussi étrange que cela puisse paraître, ce sont ces deux conceptions opposées de la compagnie que le législateur québécois laisse actuellement cohabiter parallèlement en droit québécois, dans les parties 1 et 1A de la loi des compagnies, parties dont la dualité n'avait été instaurée que pour favoriser une transaction.

Si ce double système présente des difficultés au plan de la réconciliation des principes, il en présente encore davantage au plan de la solution de certains problèmes particulier, où les réglementations du législateur s'opposent, se contredisent même, alors qu'elles interviennent sur l'une ou l'autre des deux parties d'une même loi.

Qu'il suffise de mentionner celles sur la «connaissance présumée par les tiers des documents publics d'une compagnie» (partie 1) non présumée sous la partie 1A; de la ratification possible par une compagnie d'un contrat préincorporatif (partie 1A) non admise (sauf détours incertains) sous la partie 1; des prêts interdits aux actionnaires sous la partie 1, en principe admis, avec quelques réserves, sous la partie 1A, etc.

Il n'est pas besoin de longues démonstrations pour mettre en lumière les graves dangers de cette situation, en particulier si elle tend à se perpétuer. La confusion des tribunaux va bientôt être totale, si l'on pense qu'au surplus, la conception de la compagnie de la partie 1 de la loi continue d'être le droit supplétif de la conception opposée de la partie 1A.

Et que dire de «la spéculation offerte à la pratique» de pouvoir choisir la loi qui «convient le mieux» et peut-être de s'amuser à obtenir les bénéfices des deux ou de parer aux inconvénients de l'une et de l'autre.

Conclusion

La situation ne peut pas être plus malsaine. Il n'y a plus ici ni clarté, ni sécurité juridique, ni dans beaucoup de cas projection possible d'une solution vraisemblable ou probable à des problèmes particuliers.

Le législateur s'est-il endormi sur son métier? Comment peut-on comprendre qu'une réforme entreprise en 1979-80, additionnée d'un nouveau fragment en 1981, ait pu être laissée ainsi en plan? Comment peut-on permettre à la «pratique» et «au public» (beaucoup de gens utilisent «eux-mêmes» ces parties d'une même loi) d'être admis dans un labyrinthe jonché d'embûches où, à toutes fins utiles, les issues se renvoient l'une à l'autre?

Le législateur doit intervenir dans les plus brefs délais avant de dénombrer une multiplicité «d'accidents», pour lesquels les tribunaux ne pourront que «se plaindre du législateur».

Marc GIGUÈRE

NOTE

1 **Bergeron** v. **Ringuet** B.R. 222.
2 **Ringuet** v. **Bergeron** 1960 S.C.R. 672
3 Loi sur les Compagnies du Québec 123.15; Loi des Sociétés Commerciales Canadiennes art. 8.
4 L.C.Q. 123. 158
5 L.C.Q. 128.30 S.C.C. 17.

EN VRAC

Pourquoi bouder le Québec?

Dans LA PRESSE de samedi 26 août, François Berger signe un article: «Les touristes boudent le Québec», une agonie statistique du tourisme au Québec. Moi aussi j'ai boudé le Québec. Le 15 août dernier, nous avons décidé de nous réconcilier avec les vacances au Québec après cinq années de destinations américaines (n'en déplaise à vos statistiques). L'itinéraire prévu était la Gaspésie et la Côte-Nord.

Premier signe des temps: au kiosque d'information de Rivière-du-Loup, aucune ombre d'une carte routière du Québec. La Gaspésie au pif, faut le faire.

Côte-Nord: En Ulysse conséquent, je m'informe des taux et horaires du traversier Rivière-du-Loup - Saint-Siméon. Nous cumulons un tarif respectable de $28.75 pour deux adultes et deux enfants, véhicule compris. Un léger réajustement du prix s'impose puisque nous remorquons une tente-roulotte. Une charge supplémentaire de $21 nous est réclamée. Donc notre bon Québécois campeur économe et patriote traversera pour la modique somme de $49.75.

Il n'en fallait pas plus pour nous convaincre des charmes acadiens du Nouveau-Brunswick. Bravo en passant pour le tourisme de cette province! Informations complètes, accueil chaleureux, poste d'échange de monnaie aux frontières américaines, spécialités acadiennes accessibles à tous. Nous ne les avons pas visités, nous avons vécu avec eux.

Merci, Québec, tu nous as fait découvrir le Nouveau-Brunswick. «Québec the vacation with la différence», cher ministère du Tourisme!

Suzanne et Roger FILIATRAULT
Laval

Haine raciale regrettable

À la suite des événements dégoûtants qui se sont produits en Colombie-Britannique où les Québécois se sont fait insulter et battre pour des raisons comme: «ils ne parlent pas la même langue, ne se comportent pas comme nous, ne sont pas nés ici», je réalise que ce n'est pas la bombe «H» qui va détruire le monde mais bien la haine et surtout la haine raciale.

La haine produit une haine encore plus grande, c'est toujours une escalade. Va-t-on bientôt s'entretuer au pays?

Ce que j'ai trouvé d'étrange dans vos exposés c'est lorsque vous écrivez: «Québécois traités dans leur propre pays en étrangers»(?)... Voulez-vous dire que vous endossez cette mentalité qui veut que l'étranger doive être maltraité, insulté?... Vous auriez dû dire «en ennemis». (...)

La source du mal est cet estampillage des humains par la race, la nationalité, dans nos médias d'information (journaux, TV, radio) tous les jours et dans toutes les sauces.

L'humain devrait être différencié d'après ce qu'il a dans la tête et surtout dans son coeur et non pas d'après l'endroit de sa naissance.

Si le Canada était menacé de l'extérieur, au moment des crises, comment se serrer les coudes, quand au lieu de Canadiens (peu importe la race, la langue, la religion, l'endroit de naissance) il y a dans cette contrée: des anglophones, des francophones, et à la suite, toujours les autres: Français, Italiens, Grecs, etc., et ceci encouragé par nos médias.

A quand une action éducative en partant de l'école pour contrecarrer cet effritement de la nation canadienne?

Georges SOREL
Montréal

Une visite agréable

Lettre en réponse à deux dames qui furent mal reçues lors d'une visite d'un barrage d'Hydro-Québec.

Il y a deux semaines, mon mari et moi avons effectué un voyage sur la Côte-Nord. À quelques milles de Baie-Comeau, nous avons visité le barrage de Manic 2. Nous n'avons pas été déçus. À l'endroit indiqué, où il faut attendre le guide, il y avait même des tables de pique-nique et plusieurs en ont profité pour luncher, en attendant le tour guidé de 13 heures.

La jeune étudiante est arrivée quelques minutes avant l'heure, avec un beau sourire, de même que le chauffeur d'autobus. Elle a même attendu une famille arrivée avec quelques minutes de retard.

La visite fut très agréable et la demoiselle étudiante fut très gentille, répondant à toutes nos questions, sans aucune impatience.

Tout cela pour dire qu'il ne faut pas généraliser la mauvaise humeur d'une personne; elle avait peut-être ses raisons.

Quant à nous deux nous remercions Hydro-Québec et Monique Moranville (guide) de cette visite guidée dans la bonne humeur.

T. et M. Simoneau
Montréal

C'est trop, le même jour

Dans ma belle rue de la fière Montréal, une voiture mal stationnée a reçu quatre «tickets» de trente dollars chacun de nos fiers préposés de la municipalité. Cela équivaut à une moyenne de cent vingt dollars par jour pour une offense qui ne met personne en danger et ne dérange même pas le trafic. À voir l'état du véhicule, je doute que son propriétaire en gagne autant.

Peut-être que pour s'acquitter de son «méfait», il sera réduit à commettre quelque délit. Je doute que nos fiers préposés au stationnement y aient songé, car ils ne sont pas payés pour penser. Et, maintenant, on nous offre les sabots de Denver!

À la télévision, j'ai également vu un reportage sur la conduite en état d'ivresse. Ils étaient onze adultes réunis, des parents d'enfants tués par des chauffards. Savez-vous que le total des amendes imposées à ces chauffards était de moins de deux mille dollars et que la plus importante suspension de permis était de neuf mois et la prison avec sursis?

Évidemment, les «tickets» de stationnement, c'est plus payant!

J.-C. BORDES
Montréal

L'Hôpital Marie-Enfant

Bravo à l'Hôpital Marie-Enfant!

Pourquoi est-il généralement si facile de critiquer et si difficile de féliciter? Pourtant, quand on ouvre un tant soit peu les yeux, on trouve toujours autour de soi des gens qui méritent notre admiration.

L'Hôpital Marie-Enfant, rue Bélanger est, compte au sein de son personnel des gens de cette trempe, infiniment dignes d'éloges, qui n'hésitent pas à s'impliquer à fond et, même, d'aller au-delà de ce qu'on serait en droit d'attendre d'eux. Nous pensons entre autres au Dr Luc Racine, à Louise Lavoie de la Physio, à Alberta Guérin et à toute l'équipe du ski alpin.

Hortense et Pierre BÉLANGER
Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

René Lévesque

Cette fois c'est sérieux, Lévesque songe à partir

■ QUÉBEC — Cette fois c'est sérieux. René Lévesque songe vraiment à remettre sa démission avant la prochaine élection générale de façon à ce que son parti soit alors dirigé par un nouveau chef.

C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée par LA PRESSE dans le milieu politique à Québec et notamment auprès de plusieurs des personnes proches du premier ministre.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

M. Lévesque, depuis de nombreuses années, fait périodiquement allusion à une éventuelle démission, mais il s'agit le plus souvent d'une tactique pour rétablir sa domination sur le parti ou le gouvernement. Ou alors, c'est qu'il vit un moment de découragement après un revers et ça ne dure que les quelques jours qu'il lui faut pour reprendre goût à la bagarre politique.

Mais cette fois c'est bien différent. Ce qu'il a dit en blaguant mercredi devant les journalistes, et que plusieurs n'ont pas pris au sérieux, ne fait que reprendre les propos qu'il tient à ses proches depuis son retour d'Europe.

Le premier ministre n'est plus le même homme depuis le printemps dernier. Il est miné par la série de périodes très difficiles qu'a traversées son gouvernement, mais surtout par cette affaire de la Baie James lancée par LA PRESSE et reprise avec vigueur par les libéraux. Pour la première fois, c'est son intégrité qui était attaquée et il a trouvé très dur d'être traité de menteur à répétition à l'Assemblée nationale.

Talon d'Achille

Lui qui avait su parer tous les coups depuis 1960 venait d'être atteint à son talon d'Achille. M. Lévesque, en effet, considère que ce qu'il a fait de mieux depuis son arrivée au pouvoir a été d'assainir les moeurs politiques, de faire disparaître le patronage et les caisses électorales alimentées par quelques puissants souscripteurs qui peuvent ensuite dicter leurs conditions au gouvernement. C'est aussi pourquoi il tient tant, à peu près seul de tous les hommes politiques, à compléter son oeuvre en réformant le mode de scrutin.

L'article de LA PRESSE du 18 mars dernier, qui l'accusait d'avoir trompé l'Assemblée nationale, lui a donc fait très mal. Et c'est contre l'avis de tous ses conseillers, et à leur grande surprise, qu'il a décidé de s'en remettre à une commission parlementaire pour laver son honneur.

Cela n'a pas donné les résultats escomptés et ce nouvel échec n'a fait qu'aigrir son caractère déjà de plus en plus difficile depuis plusieurs mois. Il n'écoutait personne et même ses plus fidèles amis ne pouvaient lui parler plus de deux minutes sans être victimes d'une saute d'humeur. Le pire étant peut-être qu'il semblait incapable de la moindre autocritique, attribuant toujours ses malheurs aux autres, et notamment à la presse et à LA PRESSE.

Longues vacances

Ses proches l'ont alors convaincu de prendre pour une fois de longues vacances, espérant que cinq semaines passées en Europe en feraient un homme neuf, lui dont la faculté de récupération est légendaire. Et, en effet, il est revenu au début d'août physiquement reposé et en grande forme. Mais mentalement il semble encore fatigué.

D'autant plus qu'un autre dur coup l'attendait sous la forme d'un sondage interne de son parti qui révèle que l'insatisfaction à l'endroit de son gouvernement est toujours très forte et que le PQ est encore loin derrière les libéraux dans l'opinion. Mais il révèle surtout que sa popularité personnelle, qui a toujours été très supérieure à celle de son parti, a fortement baissé depuis le printemps. Il a donc perdu sa meilleure arme, sa remarquable crédibilité.

Depuis son retour, M. Lévesque passe par une alternance de périodes d'enthousisme et de découragement. Il est convaincu que la situation de son parti peut être redressée et qu'il est en mesure de remporter la prochaine élection générale pour peu que son gouvernement retrouve un second souffle et vienne à bout du problème du chômage. Et le défi le tente.

Mais à d'autres moments, il broie du noir. Il constate que les Québécois ne lui donnent aucun crédit pour le début de la reprise économique au Québec et la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Il en veut à la presse qu'il rend en partie responsable de cette situation et qu'il ne sait plus lire qu'en censeur hargneux.

Inquiet de sa santé

Il parle alors de démission. Il se trouve soudain vieux, à 61 ans, et s'inquiète de sa santé. Et il se demande si un autre ne serait pas mieux en mesure que lui de présider à cette relance dont ont besoin le parti et le gouvernement. Il s'en ouvre à ses plus proches amis mais il en parle aussi dans des forums où il n'y a pas que des lévesquistes endurcis, comme il l'a fait le week-end dernier devant l'exécutif de son parti.

Et pour une fois ses interlocuteurs n'ont pas l'impression qu'il parle ainsi simplement pour qu'ils le supplient de rester. Et ils ne se gênent plus pour lui dire que s'ils souhaitent toujours qu'il continue à diriger le parti et le gouvernement, ils s'attendent par ailleurs à ce qu'il change d'attitude, qu'il retrouve le feu sacré des premières années. Car ils sont tous conscients que la pente sera très difficile à remonter et qu'il faudra plus qu'un demi-Lévesque pour y arriver.

Ceux qui sont de ses inconditionnels pensent qu'il va rester et qu'il accomplira le miracle qu'on attend de lui. Mais même eux laissent percer des doutes. Ils craignent que cette superbe forme qu'il affiche perde rapidement de son éclat dès qu'il subira à nouveau les attaques quotidiennes d'une opposition rendue plus fringuante et plus efficace par l'arrivée d'un nouveau chef. Et qui sait où frapper pour lui faire le plus mal possible. Le « foutez-moi la paix » qu'il a lancé aux journalistes parlementaires alors qu'il les voyait pour la première fois depuis son retour d'Europe est vu comme un bien mauvais augure.

Remaniement ministériel

Ceux qui étaient déjà critiques à son endroit pensent également qu'un René Lévesque en pleine forme reste la meilleure solution pour relancer le parti et le gouvernement et conserver le pouvoir. Mais ils sont moins optimistes parce qu'ils croient que cela nécessite un profond remaniement et du Conseil des ministres et du cabinet personnel du premier ministre. Or ce dernier est entouré des mêmes personnes depuis 76 et n'a jamais été capable de faire un vrai remaniement ministériel.

De toute façon, personne ne s'attend à ce qu'il parte incessamment. On croit que ça ne se fera pas avant tard cet automne et plus vraisemblablement le printemps prochain. On espère qu'il resterait alors en place jusqu'au choix de son successeur, étape cruciale et difficile pour le parti.

SELON SYLVAIN SIMARD

Lévesque pourrait rester, mais il devra retrouver son « pep »

■ QUÉBEC — Le vice-président du Parti québécois, Sylvain Simard, souhaite que René Lévesque reste à son poste et dirige les troupes péquistes lors de la prochaine élection générale.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Mais il n'écarte pas la possibilité que son leadership soit contesté s'il ne réalise pas la « reprise politique » que le parti et le Québec attendent de lui.

M. Simard, qui est le numéro deux du parti après le premier ministre et qui avait été élu à ce poste par ce qu'on appelait à l'époque l'aile radicale du parti, a tenu ces propos mardi, à Hull, lors d'une longue entrevue accordée à LA PRESSE et dont on lira l'essentiel dans notre édition de samedi.

Bien que M. Lévesque ait connu une année difficile et que le fait d'avoir été constamment sur la ligne de front avec l'affaire de la Baie James ait beaucoup nui à son image, M. Simard estime que le potentiel de sympathie à son endroit est encore là et peut le faire avancer trèds loin. « C'est encore indéniablement notre meilleur atout », lance-t-il.

« Mais il doit donner au gouvernement une nouvelle impulsion, il doit présider à une reprise politique radicale, pour incarner à nouveau l'espoir et nous mener vers une victoire lors du prochain scrutin. »

Puis il ajoute, pour préciser la « condition » qu'il vient d'énoncer : « 99 p. cent des membres du parti veulent que Lévesque reste. Mais pas un Lévesque qui présente une image de déroute politique. S'il n'a pas l'intention de faire cette reprise, il pourrait être tenté de laisser la place. Ou, si la reprise n'a pas lieu, son leadership pourrait être contesté. »

« Personnellement, poursuit-il, je souhaite qu'il reste. Les Québécois réclament de lui qu'il réincarne l'espoir, qu'il fasse taire ceux (les aspirants au leadership libéral) qui promettent un gouvernement du rapetissement du rôle de l'Etat et de l'affaiblissement de nos espoirs. »

Puis, après avoir évoqué le « malheur » que représenterait un gouvernement libéral, M. Simard, qui n'a pas la réputation d'être un lévesquiste de stricte obédiance conclut : « Il a depuis 25 ans représenté l'espoir illimité de tous les Québécois. Avec les autres, nous nous retrouverions dans un cul-de-sac ! »

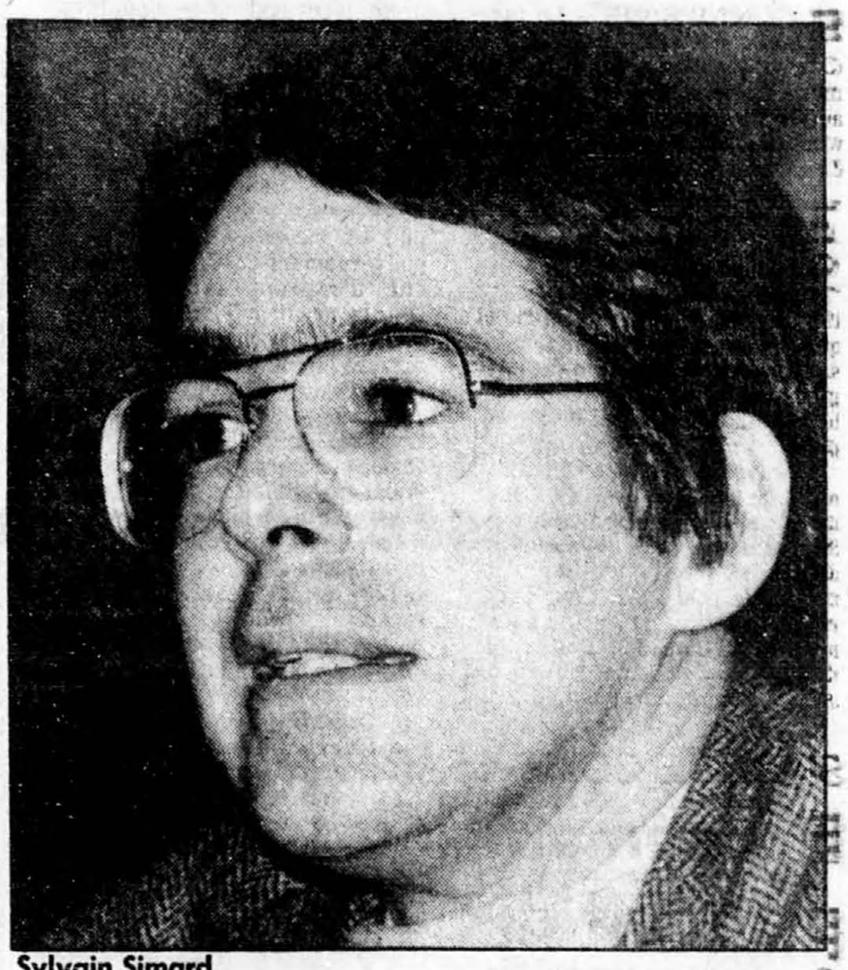

Sylvain Simard

EN BREF

Marx appuie Bédard

■ Le député libéral Herbert Marx estime que le projet de loi fédéral C-157 doit être retiré. M. Marx commentait hier ce projet de loi présenté par le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan et qui vise à créer une agence canadienne de renseignement dont les membres auraient droit de déroger aux lois. M. Marx, qui est porte-parole du Parti libéral du Québec dans les questions de justice, estime que la portée de la loi C-157 est « trop large ». « C'est ironique de constater que ce projet est présenté par le même gouvernement qui nous a donné une charte constitutionnelle basée sur les droits de la personne », a dit M. Marx.

Thatcher au Canada

■ Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, fera sa première visite officielle au Canada plus tard ce mois-ci avec séjours à Ottawa, Toronto et Edmonton. Le bureau du premier ministre a annoncé hier qu'elle sera au Canada du 25 au 28 septembre avant d'aller à Washington rencontrer le président Reagan. Elle sera à Ottawa les 25 et 26 septembre puis prononcera un discours au Canadian Club de Toronto le 27 avant de s'envoler vers Edmonton. Ni le bureau de M. Trudeau ni le haut-commissariat britannique n'ont pu dire quel sera son emploi du temps dans cette ville.

Les libéraux volés

■ La police d'Ottawa enquête sur un cambriolage survenu mercredi soir au quartier général du Parti libéral du Canada. L'inspecteur Peter Hudz a fait savoir qu'une enregistreuse, une caméra et un petit montant d'argent étaient au nombre des objets dérobés. Mme Danielle Dansereau, directrice nationale du parti, a ajouté que des radios et qu'un convertisseur de télévision avaient également été volés. La majorité des objets étaient la propriété du parti mais quelques uns appartenaient à des personnes.

Méthode de paiement

■ En cas d'accidents du missile Cruise au nord du Canada, le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest se sont entendus sur une méthode de paiement des dommages à la vie, à la propriété et à l'environnement, a déclaré hier le président du conseil des Territoires. M. George Braden a dit qu'il ne pouvait dévoiler les détails de l'entente mais il a esquissé les mesures de prévention d'accidents sur la trajectoire du missile de la vallée du Mackenzie au nord de l'Alberta. « Il y a un mécanisme prévu pour replacer le missile s'il y a lieu et d'autres mécanismes sont prévus s'il faut le détruire. « De plus, les intéressés seront prévenus du parcours du vol et avisés de s'en tenir éloignés. »

20% ont touché des primes

■ Au moins un Canadien sur cinq qui ont cotisé au fonds d'assurance-chômage en 1981 en a touché des primes cette année-là, a annoncé hier Statistique Canada. Environ 2.4 millions de personnes, au 21.3 p. cent des cotisants, ont touché des primes durant une moyenne de 19.7 semaines contre 19.1 semaines en 1980. Les femmes ont profité de l'assurance-chômage plus longtemps que les hommes, soit une moyenne de 21 semaines contre 18.8 semaines pour les hommes. Les habitants du Nouveau-Brunswick ont perçu l'assurance-chômage durant 26.5 semaines en moyenne et ceux de l'Alberta, 11.9 semaines en moyenne. Le rapport cotisants-bénéficiaires varie beaucoup de province à province. Terre-Neuve a la plus forte proportion, 50 p. cent de ses cotisants ayant perçu l'assurance-chômage et l'Alberta la plus faible avec seulement 10 p. cent.

La ronde des changements se poursuit au sein du PC

■ OTTAWA (PC) — La ronde des changements se poursuit au Parti conservateur et, hier, le chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, a choisi quatre nouvelles personnalités conservatrices pour diriger le Bureau national de sa formation politique et autant de nouvelles figures pour travailler au Fonds PC du Canada.

L'ancien directeur national du parti, M. Pierre Fortier, a été remplacé par Mme Janis Johnson, de Winnipeg. Mme Gisèle Boivin Morgan devient directrice nationale associée, M. Michel Cogger a accédé au poste de conseiller principal du chef du PC et M. Eric Dorion de Québec se retrouve adjoint exécutif de la direction nationale.

Pour diriger le Fonds PC du Canada, ou si l'on veut la caisse du parti, M. Mulroney a choisi M. W. David Angus de Montréal à la présidence, M. Donald J. Matthews, de London, Ontario, à la vice-présidence et M. Irving Gerstein, de Toronto, au poste de vice-président associé. La directrice exécutive sera Mme Helen McConner d'Ottawa.

La nouvelle directrice nationale, Mme Janis Johnson, 37 ans, a travaillé au sein du PC depuis 1968, alors qu'elle devenait coordonnatrice de la recherche au bureau national. Elle était présidente de l'Association des Dames PC du Manitoba et membre de l'exécutif conservateur de cette province.

Mme Johnson est immédiatement suivie dans la hiérarchie du parti par Mme Gisèle Boivin Morgan de Montréal qui remplira les fonctions de directrice nationale associée, un nouveau poste au Bureau national.

Mme Boivin Morgan, 43 ans, directrice des services immobiliers du Trust de Montréal, a été très active dans le domaine politique. De 1973 à 1976, elle a été présidente provinciale de la Fédération PC du Québec, vice-présidente de l'Association de la circonscription de Chambly et elle a participé au programme de formation des candidats.

M. Michel Cogger de Montréal, 44 ans, le nouveau conseiller principal du Chef national, est originaire de Québec. Il a été directeur national associé du PC et a exercé brièvement les fonctions d'adjoint-exécutif de l'ancien ministre de la Justice, M. Davie Fulton. Durant les campagnes électorales fédérales de 1972 et de 1974, il a été secrétaire de presse du chef du PC, M. Robert Stanfield.

La caisse du PC

En plus de modifier la direction nationale du PC, M. Mulroney a tenu à changer la direction du Fonds PC du Canada, l'organisme interne du parti qui s'occupe de la collecte et de l'administration des sommes d'argent nécessaires au fonctionnement de la machine conservatrice.

La présidence du Fonds a été confiée à un avocat Montréalais, M. David Angus, 46 ans, qui a été président d'une association de jeunes du PC, directeur de campagne, collecteur de fonds, agent officiel et membre du Comité national des Finances du Parti. Il était directeur du Fonds PC du Canada depuis 1980 et il a siégé au Comité des règlements du Congrès au leadership de 1983, l'organisme chargé de voir à la bonne conduite des candidats à la direction du PC, d'accepter et d'enquêter les plaintes des différentes organisations en présence.

M. Angus sera secondé par deux vice-présidents en Ontario, MM Donald J. Matthews et Irving Gerstein. Lors des élections de 1968 et 1972, M. Matthews a été candidat conservateur dans la circonscription ontarienne de London-Est et de 1971 à 1974, président national du PC Canada. En 1977, il était président du comité organisateur de la Commission Pépin-Robarts pour l'Ontario.

Pour sa part, M. Gerstein, 42 ans, était directeur du Fonds PC du Canada depuis 1978 et il a été coprésident des finances pour le parti dans la région métropolitaine de Toronto.

La directrice exécutive, Mme Helen McConnery d'Ottawa, sera chargée de toutes les étapes de la collecte de fonds, en plus de superviser les bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et Ottawa.

Au grand soulagement des autres membres du personnel des bureaux du PC et du chef conservateur, M. Mulroney n'a pas l'intention d'effectuer, pour l'instant, d'autres changements majeurs aux structures du parti. Les prochains bouleversements viendront surement après la réunion du caucus conservateur qui se tiendra au Mont Ste-Marie dans la région de la capitale, du 9 au 11 septembre, et a l'issue de laquelle le chef conservateur annoncera probablement la formation de son cabinet- fantôme.

Primes à l'initiative : une économie de $150 000

■ QUÉBEC (PC) — On évalue à $150 000 les économies annuelles qui résulteront des suggestions formulées jusqu'ici par des membres de la fonction publique dans le cadre du programme de primes à l'initiative lancé il y a quelques mois.

C'est ce qu'a révélé hier le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

Selon le ministre, quelque 400 suggestions ont été reçues depuis que le programme a véritablement démarré en mars dernier. Parmi celles qui ont été examinées jusqu'ici, une vingtaine ont fait l'objet d'une prime.

M. Bérubé a d'autre part indiqué que l'on envisageait d'ajouter un nouveau volet à ce programme qui est axé actuellement sur la productivité et la réalisation d'économies.

C'est ainsi qu'il examine avec le ministre responsable des relations avec les citoyens, M. Denis Lazure, une extension du programme qui permettrait aux fonctionnaires de formuler des suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des services offerts par l'Etat.

Accompagné du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, M. Bérubé participait hier à une cérémonie au cours de laquelle une prime totalisant $5 000 a été versée à trois employés du MAS.

UNE TROISIÈME JOURNÉE SPATIALE PLUS ANIMÉE

Le contact avec Challenger a été interrompu pendant trois heures

■ HOUSTON, Texas (AFP) — Une petite panne dans un ordinateur situé à terre est venue mettre, hier, un peu d'animation dans la troisième journée spatiale des cinq astronautes de la navette américaine Challenger.

En dehors de cet incident sans conséquence, le huitième vol d'un camion de l'espace de la NASA continue de se dérouler à la perfection, Challenger et son équipage de cinq hommes (dont le premier astronaute noir, Guion Bluford) remplissant leur mission à la lettre.

La défaillance d'un ordinateur du centre de poursuite de White Sands, au Nouveau-Mexique, a entraîné une perte de contact radio de trois heures avec la navette spatiale. Une partie des communications radio entre Challenger et la Terre est en effet relayée par le puissant satellite TDRS-A, lorsque le camion de l'espace est hors de portée d'une des nombreuses stations de poursuite de la NASA disséminées autour du globe.

Une fois la panne identifiée, le centre de contrôle de Houston (Texas), qui coordonne l'ensemble de la mission, a simplement attendu que Challenger passe à proximité de l'une de ces stations pour écourter de 45 minutes le sommeil de Richard Truly (le commandant), Daniel Brandenstein (le co-pilote), Dale Gardner, William Thornton et Guion Bluford.

La NASA a souligné que le TDRS-A, indispensable au bon déroulement de la mission américano-européenne Spacelab du 28 octobre prochain, n'était absolument pas en cause.

Tout étant redevenu normal à White Sands, Dale Gardner s'est exercé au maniement du bras articulé canadien (long de 15.25 mètres), qui permet de sortir des objets de la soute du cargo de l'espace et d'en récupérer d'autres dans l'espace.

Au cours de la 13ème mission de la navette, prévue pour le mois d'avril prochain, ce bras sera utilisé pour ramener à bord un satellite d'observation du Soleil qui ne répond plus aux signaux depuis plusieurs mois. Si la panne est mineure, le satellite sera réparé dans la soute de Challenger mais dans le cas contraire, il sera ramené à Terre, a indiqué la NASA.

photo UPI

L'astronaute Dale Gardner s'est exercé au maniement du bras articulé canadien.

Le Château de l'aéroport est fermé

■ Comme prévu le Château de l'aéroport de Mirabel a été fermé hier et il va le demeurer jusqu'à la fin du conflit qui oppose le Canadien Pacifique et ses employés syndiqués.

Toutes les entrées à l'immeuble étaient verrouillées et dans la porte principale, la direction avait affiché une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « Nous regrettons de devoir vous informer que le Château de l'aéroport est fermé jusqu'à la conclusion du litige syndical... »

Au Brésil, quarante personnes meurent brûlées vives dans l'explosion de trois wagons-citernes

■ SALVADOR DE BAHIA (AFP) — Plus de 40 personnes ont été brûlées vives et au moins 200 autres blessées, dont 80 sont dans un état grave, dans le gigantesque incendie qui a suivi, dans la nuit d'hier, l'explosion de trois wagons-citernes dans la localité de Pojuca (à 70 km de Salvador de Bahia, nord-est du Brésil).

Qurante-quatre corps carbonisés, d'enfants pour la plupart, avaient été retirés, hier après-midi, des décombres des maisons incendiées.

Le bilan exact des victimes de la catastrophe était encore inconnu des autorités brésiliennes hier.

Selon des sources policières, l'explosion des trois wagons-citernes contenant 132,000 litres d'essence aurait été provoquée par une étincelle d'une machine chargée d'aspirer l'essence s'échappant des wagons-citernes.

Ces wagons faisaient partie d'un convoi ferroviaire de 20 wagons-citernes qui avait déraillé mercredi matin à proximité d'une favella de Pojucl.

L'incendie, qui a suivi l'explosion, mercredi à 22 h 30 locales, s'est rapidement propagé dans la favella bordant la voie ferrée, les habitants de celle-ci ayant, après le déraillement, emporté chez eux de grandes quantités d'essence qu'ils entendaient revendre ou utiliser pour leurs besoins personnels.

A l'heure de l'incendie, la plupart dormaient. Les habitations précaires se sont enflammées avant d'exploser les unes après les autres, provoquant une panique indescriptible, qui explique notamment le nombre élevé d'enfants décédés dans l'incendie.

Hier, les principaux hôpitaux de Salvador de Bahia manquaient de moyens pour soigner les nombreux blessés.

Les 17 autres wagons du convoi ferroviaire, contenant plus de 700,000 litres d'essence, risquaient toujours d'exploser hier soir, bien que les pompiers aient déversé tout autour pendant toute la journée des tonnes de neige carbonique.

VENTE DES PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES DE MIRABEL

La requête en injonction sera entendue aujourd'hui

■ SAINT-JEROME — Le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure de Saint-Jérôme, siègera exceptionnellement aujourd'hui pour entendre les revendications des procureurs du Centre d'information et d'animation communautaire de Mirabel qui demandent une injonction visant à interdire la vente des propriétés expropriées inutilement lors de la construction de l'aéroport.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les avocats du Centre communautaire se sont présentés hier matin au Palais de justice de Saint-Jérôme dans l'intention de débattre leur requête. Etant donné que le rôle de la Cour supérieure était fort chargé, la cause n'a pas été entendue. Par exception — la Cour supérieure ne siège pas ordinairement le vendredi à cet endroit — l'audition de la renquête sera débattue aujourd'hui.

Un porte-parole des requérants, André Bouvette, a souligné que dans leur requête pour obtenir une injonction, les avocats déposeraient trois affidavits d'experts américains qui affirment qu'il est incompréhensible que le gouvernement du Canada ait décidé d'exproprier 97 000 acres pour la construction de l'aéroport alors que 10000 auraient suffi.

Cette injonction vise à stopper les procédures de vente entreprises par la Société immobilière du Canada en attendant que la Cour fédérale se prononce sur la requête en annulation de procédure présentée il y a plusieurs mois.

La requête concerne seulement trois propriétés spécifiques. Si jamais le juge Barbeau donne raison au groupe communautaire, ce dernier demandera que l'injonction s'applique également aux autres cas.

SELON LE COMMISSAIRE DU TRAVAIL

Erronément interprétée pendant dix ans, une loi fut ensuite mal modifiée

■ Certains articles de la loi des relations de travail dans la construction ont été erronément interprétés par à peu près tout le monde pendant dix ans, la Commission Cliche a fondé une bonne partie de son rapport sur cette erreur, et en modifiant cette législation en novembre 1980, le gouvernement l'a assortie d'une pénalité ridicule qui l'a rendue littéralement sans effet.

LÉOPOLD LIZOTTE

Ce sont les étonnantes affirmations faites hier après-midi, à la toute dernière séance du procès de « Dédé » Desjardins (et justement provoquées par les retombées de cette même commission d'enquête) par le commissaire du travail du Québec, M. Evariste Bernier.

À ce poste depuis 1970, le procureur de Desjardins, Me Pierre Morneau, l'avait assigné comme son dernier témoin devant le juge Roger Vincent, parce qu'il peut être considéré comme le grand expert de ces questions, au Québec. À tel point que, dans de nombreux cas, les tribunaux lui ont demandé de se prononcer le premier sur des litiges qui leur avaient été soumis. Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Henri Keyserlinck, tout en disant n'être pas d'accord avec le haut fonctionnaire, a reconnu publiquement son courage, devant le tribunal.

Plus tôt on lui avait demandé pourquoi il n'avait pas tenté de faire partager son opinion par le ministre alors en fonction. Il a répondu qu'il n'avait pas à le faire directement, mais que tout le monde était au courant des décisions qu'il rendait périodiquement. Puis, lorsqu'on décida finalement de corriger la situation, il y a trois ans, en assujettissant au décret les ouvriers employés au montage, à l'installation et à la réparation de la machinerie de construction, pour prohiber le refus de travail, dans les cas où les matériaux ne portaient pas l'étiquette syndicale, on décréta que les contrevenants étaient passibles d'une amende... de cent dollars. Ce qui enlevait à l'amendement, du même coup, tout son effet.

Déjà libéré, avec son collègue Bertrand, de vingt autres accusations beaucoup plus sérieuses, « Dédé » Desjardins se défend en bout de ligne d'avoir conspiré pour commettre un dessein illicite en contrevenant à ce décret. Selon la formule erronément interprétée. Alors que tout le monde (et le témoin de préciser que le prévenu, membre d'un comité consultatif chargé d'étudier la question, en était) se disait d'avis que les ouvriers affectés à ces tâches devaient être assujettis au décret.

Or, c'est tout le noeud du problème. Et le fondement de l'accusation.

Et dans les arguments qu'il présenteront au juge Vincent, le 3 novembre prochain, les deux procureurs, on l'a vite deviné, vont y revenir constamment. Mais de façon différente.

Me Morneau pour soutenir que Desjardins ne peut être trouvé coupable d'avoir conspiré pour violer une loi qui ne prohibait pas ce qu'il a fait ou conseillé de faire à ses syndiqués, si le tribunal accepte la position du témoin Bernier. Car il ne saurait y avoir de délit à conspirer pour faire quelque chose de non illégal.

Me Keyserlinck, fort des révélations du commissaire sur les opinions formulées à l'époque par l'accusé, tentera plus que vraisemblablement de démontrer que même si l'opinion de M. Bernier est agréée par la cour, on peut quand même soutenir que l'ancien tsar de la construction avait... l'intention de déroger à la loi. Même si cette dérogation n'aurait pas été spécifiquement défendue. Le débat n'est donc par terminé.

L'un des suspects (à droite) se livre aux policiers après une demi-heure de négociations. Les policiers lèvent les bras à la demande du suspect, qui voulait s'assurer, avant de sortir de la maison, que ceux-ci étaient sans arme.

photos Michel Gravel, LA PRESSE

Détenue en otage par deux braqueurs, Mme Tursi «a eu la peur de sa vie»

■ «Ça n'a pas de sens de faire peur à une pauvre veuve de 71 ans qui a toujours été gentille avec tout le monde. Ils peuvent dévaliser des banques mais qu'ils laissent le pauvre monde tranquille».

MARTHA GAGNON

Debout sur son balcon, Mme Josespina D'Amore, les bras au ciel, n'en revient pas. Sa voisine, Mme Rosa Tursi, une veuve qui vit avec sa soeur âgé d'une cinquantaine d'années, vient de vivre des moments terribles. Deux individus armés de revolvers et de grenades l'ont tenu en otage dans sa maison durant près d'une heure. «Heureusement elle est en bonne santé! Mais elle a eu la peur de sa vie». Au moment du drame, Mme D'Amore préparait des pots de ketchup dans sa cuisine en compagnie de la soeur de la victime. Elles sont restées sidérées lorsque les policiers ont encerclé leur demeure.

Il est environ 16 heures. La rue Waverley, à Outremont, est agitée. La prise d'otage qui a donné des frissons à plusieurs vient de se terminer. Après des négociations qui ont été ardues, les policiers ont finalement mis la main au collet de Bernard Belisle, 29 ans, et Pierre Racicot, 23 ans, qui quelques instants plus tôt déclaraient dans une entrevue téléphonique à la station radiophonique CJMS qu'ils «voulaient tout faire sauter pour ne pas mourir en prison».

L'un des suspects, Pierre Racicot, qui se serait injecté un produit quelconque dans une jambe à l'aide d'une seringue, a immédiatement été conduit à l'hôpital Hôtel-Dieu. Selon les informations obtenues, il aurait posé ce geste après avoir compris que la situation était sans issue. Lorsqu'il est arrivé au centre hospitalier, il a sombré dans le coma.

Toute cette histoire a débuté vers 13h50 quand Racicot et Belisle ont pénétré à l'intérieur de la succursale de la Banque royale située au 5801 avenue du Parc. Ils ont alors demandé aux employés de leur remettre tous les billets de $50 et de $100. L'un d'eux a mis son bras autour du cou de la caissière et dans l'énervement un coup de feu a été tiré au plafond.

On aperçoit ici Mme Rosa Tursi, 71 ans, qui quitte la maison où elle a été menottée et tenue en otage.

Les deux hommes se sont enfuis avec l'argent à bicyclette. Un passant a tout de suite averti des policiers qui patrouillaient dans le secteur. Ces derniers ont vite rattrapé Racicot et Belisle mais il était trop tard. Ils avaient déjà pris en otage Mme Tursi.

A quelques reprises au cours de l'après-midi, journalistes et curieux ont aperçu les policiers Robert Brosseau et Pierre Tétreault qui discutaient dans la cour extérieure avec les suspects. A tour de rôle, Racicot et Belisle venaient rencontrer les négociateurs, une arme dans la main et une bière dans l'autre. D'après les agents de la CUM, l'un d'eux avait des antécédents judiciaires.

A la toute fin, après une longue attente, une petite femme toute vêtue de noir, le dos légèrement vouté, est apparue sur le balcon entouré de policiers. Dans la rue, des voisins applaudissaient. «Alors elle va bien Mme Tursi...Une si brave femme», répétaient certains.

Une voisine, Mme Josespina D'Amore, ne cessait de répéter: «Il faut enfermer ces gens-là».

Un été, somme toute, ordinaire

■ Mise à part une sécheresse exceptionnelle, l'été 1983 a été somme toute ordinaire. En effet, selon les données fournies à LA PRESSE par M. Jacques Miron, climatologue à Environnement-Canada, même si l'été encore persistant est le plus beau que nous ayons eu depuis 1975, il s'inscrit dans la moyenne habituelle, exception faite du volet précipitations.

DENIS DION

En fait, dans la région de Montréal, le seul record éclipsé est celui des précipitations: à Dorval, en juin, juillet, août, on a recueilli seulement 139,8 mm de pluie, alors que le précédent record de sécheresse avait été atteint en 1942, avec 168,2 mm de pluie pour le même trimestre. Ces faibles précipitations ne représentent que 53% de la moyenne que l'on reçoit habituellement lors de ces trois mois, soit 264,1 mm. Et chose étonnante, le nombre de jours marqués de précipitations mesurables, soit 36 pour ce trimestre, respecte la moyenne observée au fil des ans.

Il a fait soleil beaucoup plus souvent qu'à l'habitude cet été? Faux. Les 809,8 heures d'ensoleillement enregistrées au cours de cette période ne représentent qu'un excès de 6% sur la moyenne. Il faut cependant préciser qu'août a été plus ensoleillée qu'à l'accoutumée, avec 261,2 heures, comparativement à 239,6 heures pour la moyenne.

Quant à la température, elle a aussi été fidèle à la moyenne. Celle-ci est de 19,6° C pour les trois mois qui nous intéressent, et cette année les valeurs sont de 20,3° C.

Les cultures pas trop touchées

Pour sa part, M. Michel Neveu, secrétaire de la Fédération des cultures commerciales, a précisé à LA PRESSE que la récolte des petits grains (orge, avoine, blé), déjà commencée dans certains cas, allait accuser une diminution de 20 à 25% en raison de la sécheresse.

Dans le cas du maïs-grain, ajoute M. Neveu, il est encore trop tôt pour prédire la baisse du rendement, étant donné que l'on est encore loin de la récolte, mais on sait déjà que les grains seront moins lourds et les rendements moins intéressants. Même constatation en ce concerne la taille de la plupart des fruits et légumes. Une exception notable toutefois: les haricots cueillis en quantité record cette année.

Elle veut une séparation... d'au moins cinq km

■ Quand rien ne va plus entre un homme et son épouse, ces derniers peuvent instituer des procédures de séparation ou de divorce, et, à la requête d'une partie, il arrive souvent qu'un magistrat édicte des mesures, généralement provisoires, pour que ces mesieurs-dames ne continuent pas à ou à s'entredéchirer.

LÉOPOLD LIZOTTE

Mais la situation n'est pas la même pour les concubins en sérieuses difficultés. Aucun magistrat ne peut séparer ou divorcer ceux qui n'ont jamais pris la peine de passer à la chapelle ou devant le protonotaire. Comment la cour peut-elle, dans les circonstances, intervenir?

Nicole, une jeune femme d'Anjou, a peut-être trouvé la solution. Après avoir partagé pendant quelques années l'alcôve d'un mécanicien de Rosemont, Yvon de son prénom, les deux amants se sont séparés, il y a quelques mois.

Mais il semble que cette décision aurait été prise unilatéralement, puisque, depuis ce jour, le jeune homme tente constamment de revoir son ancienne amie, la relance jour et nuit chez elle, chez ses parents lorsqu'elle n'est pas au premier endroit, puis à son travail, lorsqu'il sait qu'elle s'y trouve.

La jeune femme s'est donc adressée à la Cour supérieure, hier, pour réclamer l'émission d'une injonction qui si elle était accordée, ferait sortir pour de bon son ancien amant de sa vie.

Assez curieusement, en effet, elle ne demande pas que cet ordre de la cour soit provisoire, puis interlocutoire. Elle veut que l'injonction soit permanente dès le départ.

Elle est encore plus radicale, quant aux conditions d'éloignement. Nicole voudrait que le juge interdise au jeune homme de l'approcher à moins... de cinq kilomètres!

RÈGLEMENT DE COMPTE DANS LE MILIEU DE LA DROGUE?

La SQ cherche deux cadavres, prisonniers d'un baril, au fond de la rivière du Nord

■ SAINT-JÉRÔME— Depuis maintenant deux jours, les policiers plongeurs de la Sûreté du Québec fouillent vainement le fond de la rivière du Nord, à la hauteur de Saint-Jérôme, dans l'espoir de retrouver deux cadavres, un homme et une femme, supposément prisonniers dans un baril.

ANDRÉ PÉPIN

L'enquête menée par l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec a été entreprise au début de la semaine, avec la découverte du cadavre de Mario Déchesne, un individu de 26 ans, assassiné dans un bois de Saint-Jérôme, à proximité de la rue Lajeunesse. Ce serait un délateur qui aurait amené les policiers à l'endroit où Déchesne a été abandonné par le ou les tueurs. Le corps était en état de décomposition avancée; Déchesne, un résidant de Bellefeuille, était porté disparu depuis le début du mois de juin dernier.

Mario Déchesne aurait été battu à mort. Selon nos informations, il aurait eu les mains liées au moment où il a été battu. L'informateur aurait par la suite informé la police que deux autres personnes avaient été assassinées par les mêmes individus qui s'étaient débarrassés des cadavres en les enfermant dans un baril qu'ils ont par la suite jeté au fond de la petite rivière du Nord.

Il a fallu user de ruse pour découvrir que les plongeurs de la SQ sont à la recherche de deux cadavres qui seraient prisonniers d'un baril, au fond de la rivière du Nord. L'escouade des crimes contre la personne de la SQ s'enferme dans le mutisme le plus hermétique.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Les recherches s'effectuent en plein centre-ville de Saint-Jérôme, sous les regards de centaines de curieux qui scrutent le travail des plongeurs depuis le pont qui enjambe la rivière.

Les recherches des plongeurs, qui se poursuivent depuis deux jours maintenant, doivent reprendre ce matin. Les trois policers spécialistes de la plongée, éprouvent de sérieuses difficultés à scruter le fond de cette rivière boueuse et polluée.

Le plus grand mystère entoure les recherches de l'escouade des crimes contre la personne dans cette affaire. Même si des dizaines de journalistes et des centaines de curieux se massent sur les lieux des recherches, les responsables de l'enquête s'enferment dans un mutisme qui caractérise habituellement les gardiens des secrets d'état. Même les services officiels de communications de la SQ ne savent rien de ce qui se passe à Saint-Jérôme. Un règlement de comptes dans une affaire de drogue? Un, deux ou trois cadavres? Un ou plusieurs délateurs? Autant de questions qui restent sans réponse.

Les informations que nous avons pu obtenir indiquent cependant que le meurtre de Déchesne est effectivement relié à une affaire de drogue. Un important réseau de trafiquants de drogue serait sur le point d'être démantelé dans la région de Saint-Jérôme.

LA COURSE AU LEADERSHIP

Match nul entre Johnson et Paradis dans un amphithéâtre presque vide

Daniel Johnson

Daniel Johnson et Pierre Paradis se sont livrés un match nul et fort civilisé, hier soir au Cegep John Abott de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans ce qui constitue la première assemblée contradictoire de la présente campagne.

PIERRE VENNAT et PIERRE VINCENT

Mais le troisième aspirant, l'ancien premier ministre Robert Bourassa, qui prenait un risque en s'abstenant, a lui aussi, in absentia, tiré son épingle du jeu.

En effet, il pourra toujours dire que son absence a fait rester les gens chez eux. Les trois quarts, sinon plus, des 1 000 sièges du gymnase du cegep étaient inoccupés. De plus, derrière un paravent vite abaissé, les journalistes ont découvert 400 autres chaises que les organisateurs de la soirée, les associations libérales de Jacques-Cartier, Robert Baldwin et Nelligan avaient espéré remplir.

Plusieurs députés libéraux étaient d'ailleurs dans l'assistance : trois pro-Johnson : Clifford Lincoln, Reed Scowen et Christos Sirros ; un seul pro-Paradis : Mark Assad ; un pro-Bourassa : John O'Gallagher. Joan Dougherty, non encore alignée, était également présente.

Malgré le fait que cette rencontre constituait une première dans la présente campagne au leadership libéral, les militants libéraux ont écouté passivement la plupart du temps, plusieurs sont même partis avant la fin. C'est sans doute parce que et Daniel Johnson et Pierre Paradis ne se sont pas réellement affrontés, réservant peut-être leurs munitions pour une éventuelle confrontation avec Robert Bourassa et ne voulant peut-être pas nuire à une possible alliance au moment du congrès, advenant la tenue d'un deuxième tour de scrutin.

Quant aux exposés préliminaires, il ne réservaient aucune surprise. Les deux candidats se rejoignent sur bien des questions; ils sont presque également conservateurs l'un que l'autre. Cependant la différence est dans le style. Daniel Johnson prenant un ton plus sérieux, parfois même austère, tandis que Pierre Paradis, plus populiste, y allait de son numéro de charme habituel.

Pierre Paradis a d'ailleurs bien déridé l'auditoire, composé majoritairement d'anglophones avec son gag sur la tolérance des Québécois : « La semaine dernière, j'étais au Saguenay, dans une région presque entièrement francophone. Et je n'y ai rencontré personne qui se lève le matin, va chercher un « deux par quatre », descend dans son « sous-bassement » et cherche un anglais pour lui taper sur la tête ». Par ailleurs, les deux candidats, leurs femmes, leurs conseillers et leurs partisans ont fait bon ménage toute la soirée.

Les deux organisations avaient leur kiosque côte à côte et les gens du West Island, polis, ont pour la plupart emporté la documentation des deux sans trop manifester publiquement leur préférence.

Et la soirée s'est terminée par le spectacle des deux candidats saluant l'assistance main dans la main.

Pierre Paradis

Bourassa attaqué par les « pygmées »

Robert Bourassa aura peut-être à regretter d'avoir traité l'homme d'affaires Pierre Nadeau de « pygmée intellectuel ».

PIERRE VINCENT

Des hommes d'affaires viennent, en effet, de créer un club pour « pygmées intellectuels ». Qui se réuniront une première fois mardi de la semaine prochaine, dans un grand hôtel de la Métropole, à l'occasion d'un « 5 à 7 ».

Les instigateurs de ce projet, avec à leur tête M. Claude Bergeron, croient que le phénomène ne prendra de l'ampleur, et pourra même rappeler, à certains égards, le phénomène des Yvettes du référendum. Ils se promettent bien, en tout cas, de faire ravaler à l'ancien premier ministre son accusation contre M. Nadeau, accusation qu'ils jugent « mesquine ».

L'ancien premier ministre avait fait cette sortie contre Pierre Nadeau, la semaine dernière, après que ce dernier eut déclaré que M. Bourassa n'a plus la confiance du milieu des affaires. Parce que, expliquait M. Nadeau dans une interview à LA PRESSE, l'ancien leader libéral est « incapable de prendre des décisions sans toujours éprouver le besoin de multiplier interminablement les consultations », parce qu'il n'a pas changé et qu'il rêve toujours de réaliser ses mêmes vieux projets et parce qu'il ne sait pas travailler en équipe.

M. Nadeau appuie Daniel Johnson, et il est le responsable des finances pour sa campagne au leadership.

Gérard-D. Lévesque enjoint aux candidats de ne pas s'entre-déchirer

QUÉBEC (PC) — Le chef intérimaire du Parti libéral, M. Gérard-D. Lévesque, a sévèrement averti hier les députés libéraux de l'Assemblée nationale de ne pas s'entredéchirer dans le cadre de la course au leadership.

A l'occasion d'une réunion de l'aile parlementaire dans un hôtel de Sainte-Foy, M. Lévesque a incité ses troupes à éviter tout geste qui serait de nature à nuire à un rapprochement des militants au lendemain du congrès qui, le 15 octobre, élira un nouveau chef pour le parti.

NORMAN DELISLE

La réunion regroupait tous les députés sauf les deux qui ont déjà annoncé leur intention de briguer la direction, soit MM. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) et Daniel Johnson (Vaudreuil-Soulanges).

Le troisième candidat, l'ancien premier ministre Robert Bourassa, n'était naturellement pas invité à la réunion puisqu'il ne siège pas à l'Assemblée nationale.

« Je n'ai aucune crainte que la campagne se fera dans un grand respect mutuel », a dit M. Lévesque à l'issue de la réunion d'une journée.

Le chef intérimaire des libéraux a notamment fait une mise au point concernant une présumée déclaration faite par le député libéral de Nelligan, M. Clifford Lincoln.

Selon M. Lévesque, le député de Nelligan n'aurait jamais déclaré, comme le rapportaient certains médias d'information, que Robert Bourassa était handicapé par les « dossiers compromettants » accumulés par son gouvernement de 1970 à 1976.

« Il n'y a jamais eu de dossiers compromettants contre Robert Bourassa. C'est absolument faux, a dit M. Gérard-D. Lévesque. Le député (de Nelligan) m'a personnellement assuré qu'il n'avait jamais dit cela. »

Taquineries

On a senti au cours de la journée que les députés libéraux, dont les opinions sont partagées entre les trois candidats au leadership, s'étaient taquinés entre eux à ce sujet.

Certains, par exemple, ont jugé « déplacée » la déclaration d'un partisan de Daniel Johnson, le député Reed Scowen de Notre-Dame-de-Grâce, qui a affirmé que son favori ne possède que peu de chances de l'emporter.

Le nouveau député de Charlesbourg, Marc-Yvan Côté, partisan avoué de Robert Bourassa, s'est de son côté promené toute la journée avec un macaron de son favori en dépit de la neutralité qui devait présider aux travaux du caucus face aux trois candidatures.

On a également procédé à l'élection de Michel Pagé, député de Portneuf, au sein du comité d'organisation du congrès en remplacement du député de Jean-Talon, Jean-Claude Rivest, parce que ce dernier s'est prononcé pour Robert Bourassa.

Quant aux travaux préparatoires à la session parlementaire qui débutera au lendemain du congrès libéral, les députés ont préféré attendre l'élection d'un nouveau chef avant de fixer leur position définitive face aux sujets qui seront débattus en Chambre.

Robert Bourassa était à Laval hier soir.

Photo Denis Courville, *LA PRESSE*

Bourassa sans pitié pour les hauts fonctionnaires péquistes

LAVAL — Le candidat à la direction du Parti libéral, Robert Bourassa, a affirmé hier soir devant quelque trois cent militants libéraux de Laval qu'il mettrait à la porte les hauts fonctionnaires qui donnent des contributions à la caisse électorale du Parti Québécois, s'il était appelé à diriger de nouveau le gouvernement.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

C'est au moment où l'ex-député de Chomedey, M. Jean-Noël Lavoie, lui demandait ce qu'il allait faire des 125 mandarins du pouvoir qui ont été tenus par le PQ de jurer leur foi absolue envers l'indépendance que M. Bourassa a fait cette remarque.

« Nous ne pouvons avoir au Québec les avantages des systèmes politiques britannique et américain. En Angleterre, les haut-fonctionnaires sont tenus à la plus stricte neutralité tandis qu'aux Etats-Unis, ils disparaissent à chaque changement de gouvernement. Or, le PQ veut soutirer les avantages des deux systèmes. Nous n'allons sûrement pas garder ceux qui contribuent aux campagnes de financement du PQ. Les payeurs de taxes ne vont surtout pas leur conserver leur salaire avec des surtaxes. »

A la question de savoir si la composition du futur conseil des ministres libéral devrait dénombrer quelques hommes d'affaires du secteur privé, le candidat a louvoyé un moment, signalé que son parti était en meilleure position pour aller chercher des éléments qui pourront faire face aux défis des années 1980, et finalement conclu qu'il était bien difficile de convaincre des hommes d'affaires de faire le saut en politique.

Assuré de redevenir premier ministre

M. Bourassa semble tellement assuré d'être choisi chef du parti le 15 octobre et ensuite élu premier ministre lors des prochaines élections qu'il va mettre à l'oeuvre d'ici le printemps un comité d'experts et d'hommes d'affaires nommés par le parti qui sera chargé de préparer des options sur le futur des sociétés d'Etat.

« En agissant dès maintenant, lorsque nous serons au pouvoir, nous ne perdrons pas de temps à se demander quelles sont les sociétés d'Etat que nous devrions liquider et combien cela va nous coûter ou rapporter ? »

L'ex-premier ministre est convaincu que la nationalisation n'est plus une avenue d'avenir pour le Québec parce qu'une entreprise publique manque de dynamisme. Il en veut pour preuves les récentes nationalisations françaises qui n'ont fait qu'accroître le déficit de ce pays.

A Laval, le candidat a eu aussi droit à des questions sur la politique linguistique. Un intervenant s'est plaint que le Québec avait une mauvaise réputation à l'étranger parce qu'il avait rencontré au Texas un Philippin qui l'interrogeait s'il était sécure de vivre au Québec.

M. Bourassa a répété le même message qu'il a mis de l'avant depuis deux semaines selon lequel il assouplirait la loi 101 si le Parti Québécois ne le fait pas d'ici les prochaines élections.

Un projet fou raide...

QUÉBEC (PC) — « Dix-mille mégawatts pour la Nouvelle-Angleterre et New-York ; dans le genre fou raide, c'est à peu près le sommet. »

C'est en ces termes que le ministre québécois de l'Energie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a commenté hier le projet de l'ancien premier ministre Robert Bourassa de lancer une phase deux à la baie James.

Selon M. Duhaime, les possibilités d'exportation d'énergie électrique vers l'est des Etats-Unis à l'heure actuelle ne sont que de 2 000 mégawatts.

Interrogé à son arrivée au conseil des ministres, M. Duhaime a affirmé qu'avant de faire « miroiter des milliards de dollars d'investissements », il était préférable de regarder l'état de la demande actuellement au Québec et nos possibilités d'exportation.

« Mon approche est d'abord de vendre aux Américains et ensuite d'investir », a déclaré le ministre.

« Ce serait l'envers du bon sens, a-t-il ajouté, que de construire des barrages, des turbines et des lignes de transmission si nous n'en avons pas besoin au Québec et si nous n'avons pas de contrat signés avec les Américains. »

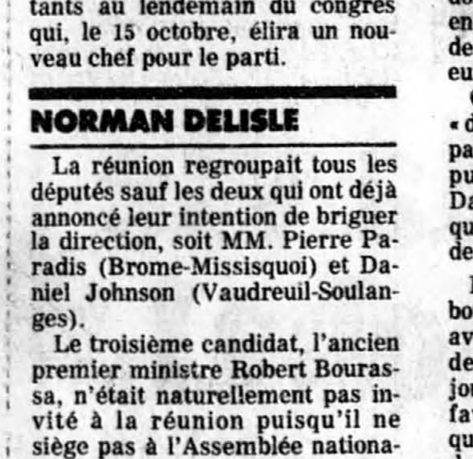

Le financement de la campagne de Paradis ne fait aucun problème, selon Mark Assad

HULL — Même s'il appuie officiellement Pierre Paradis dans la course au leadership libéral, le député de Papineau, Mark Assad ne croit pas aveuglément tout ce que raconte celui-ci.

Sans aller jusqu'à traiter carrément de menteur l'actuel député de Brome-Missisquoi qui tente de devenir chef du Parti libéral du Québec, M. Assad rigole doucement lorsqu'on évoque devant lui les prétendus problèmes financiers de l'organisation de Pierre Paradis.

Ce dernier déclarait en effet cette semaine que sa caisse électorale est dramatiquement dégarnie et annonçait avoir récemment lancé un s.o.s. à ses partisans pour qu'ils fassent un nouvel effort financier pour lui permettre de demeurer dans la lutte jusqu'au bout.

« Ce n'est absolument pas vrai que Paradis commence à manquer d'argent, a déclaré hier à LA PRESSE le député de Papineau. Il en a en masse. Mais si on veut continuer à en recueillir, il ne faut pas le dire. On a fait cette erreur là avec Ryan en 1978 et après ça on n'a pas réussi à ramasser une cenne ».

Les appuis à Paradis

Ces propos étonnants et presque ingénus d'un des rares parlementaires qui appuient Pierre Paradis illustrent bien le caractère un peu particulier du support que ce dernier reçoit présentement dans l'Outaouais.

En réalité, peu de gens de cette région croient vraiment dans les possibilités de victoire de Piere Paradis. « Même s'il n'a pas vraiment de chances de gagner on ne peut pas laisser tomber un confrère d'université » a expliqué à LA PRESSE un avocat de Hull attablé aux Raftsmen, un des restaurants les plus courus de cette ville.

Pendant ses études en droit à l'Université d'Ottawa, Pierre Paradis a en effet noué de solides amitiés avec ses confrères d'alors dont plusieurs sont aujourd'hui devenus des jeunes notables locaux qui lui sont toujours demeurés fidèles.

Ce qui explique que sa candidature suscite maintenant un réel intérêt dans cette région où il semble se situer en deuxième position, loin derrière Robert Bourassa mais largement en avance sur Daniel Johnson dans la course au leadership libéral.

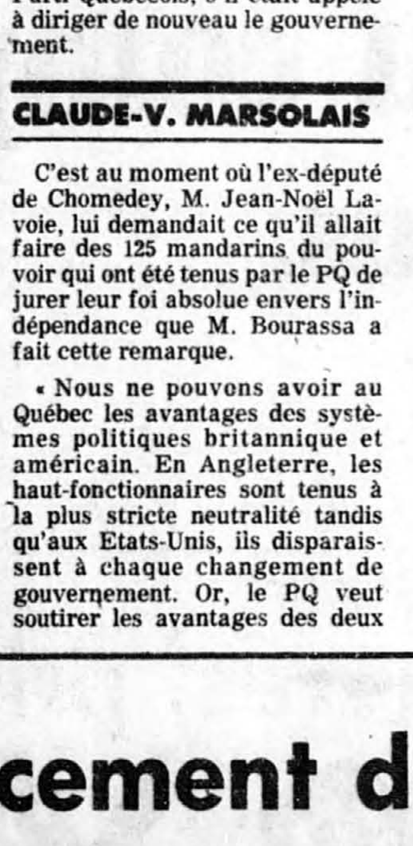

Mark Assad

Gratton attend toujours

En fait dans la région, trois députés sur quatre se sont déjà prononcés : Gilles Rocheleau, de Hull, et John Kehoe, de Chapleau, ont fait connaître leur adhésion au clan Bourassa alors que Mark Assad, de Papineau, s'est rallié à Pierre Paradis. L'autre député libéral de la région, Michel Gratton, de Gatineau, attend encore avant de s'engager derrière l'un ou l'autre candidat. On affirme, à Gatineau, que les relations n'ont pas toujours été au beau fixe entre le député et l'ancien premier ministre, ce qui expliquerait ses réticences à l'appuyer spontanément. On ne se prive guère pour dire que M. Gratton attendra encore quelque temps pour se compromettre et qu'il finira bien par voler au devant de la victoire en se ralliant finalement, malgré tout, à Robert Bourassa.

Michel Gratton n'a jamais digéré le fait que l'ex-premier ministre l'ait écarté du cabinet ministériel. Il avait même l'intention de ne pas demander de renouvellement de mandat à ses électeurs lors de la prochaine élection si Claude Ryan était demeuré chef du Parti libéral.

Relancer l'économie

Un des notables les plus respectés de la région, le multimillionnaire notaire Roland Théoret, de Gatineau, ex-député unioniste, vice-président de l'Assemblé nationale et ancien maire de Gatineau, estime que la victoire de Robert Bourassa ne fait aucun doute. Et il s'en réjouit. « Avec lui, le Québec va recommencer à faire des affaires. Finis les intarissables débats constitutionnels et les aventures socialisantes. Ce sera le retour au respect de l'entreprise privée et de l'entrepreneurship. » Quant à Pierre Paradis, il jouit, selon lui, d'appuis très localisés qui tiennent plus à la fidélité d'anciens confrères d'université qu'à une réelle popularité personnelle.

Dans le comté de Papineau, tous les militants libéraux ne sont pas d'accord avec le député qui a pris fait et cause pour Pierre Paradis. A Buckingham, un pompiste qui ne cache pas ses allégeances libérales, n'est pas prêt de pardonner à son député d'épauler celui qu'il considère comme le « looser » de l'actuelle course au leadership. « On en a pourtant assez d'être dans l'opposition à l'heure actuelle sans en plus que notre député maintenant s'enligne sur le candidat qui a le moins de chances de gagner ».

Quant à Gilles Rocheleau, député de Hull, il profite d'une chronique qu'il signe dans un hebdomadaire local, La Revue de l'Outaouais, pour vanter les mérites exceptionnels de l'ex-premier ministre et faire état de ses nombreuses réalisations économiques et sociales de 1970 à 1976.

En somme, dans l'Outaouais, la course au leadership ne suscite guère de débats passionnés sauf chez ceux qui sont profondément engagés dans l'action politique. Et chez eux, Robert Bourassa est largement en avance, Pierre Paradis sauve l'honneur et Daniel Johnson est à toutes fins pratiques inexistant.

Shamir succède à Begin et promet de continuer son action

d'après AFP,AP,UPI et Reuter

M. Yitzhak Shamir, ministre israélien des Affaires étrangères, ancien agent secret et chef de guérilla, a été désigné cette nuit pour succéder à M. Menahem Begin à la tête du Herout (Liberté) et être candidat au poste de premier ministre d'Israël.

M. Shamir, âgé de 68 ans, a défait le vice-premier ministre David Levy, 45 ans, par 437 votes à 302. Sept bulletins ont été annulés.

S'il peut former une coalition, M. Shamir est censé poursuivre les politiques nationalistes que M. Begin et lui-même ont contribué à mettre au point lorsqu'ils combattaient clandestinement pour l'indépendance d'Israël dans les années 40.

Le choix du comité central doit maintenant être avalisé par les autres formations de la coalition gouvernementale de droite (le Likoud) avant d'avoir à être entériné par la Knesseth, le parlement israélien.

À la suite de la désignation de M. Shamir, on s'attend à ce que M. Begin, chef historique du Herouth, principal parti de l'actuelle coalition gouvernementale, présente dans les plus brefs délais sa démission au président de l'État, M. Haim Herzog.

Aussitôt après son élection, M. Shamir a prononcé un vibrant plaidoyer pour justifier l'action passée du gouvernement de M. Menahem Begin.

«Notre gouvernement a renforcé la sécurité d'Israël, obtenu la paix avec notre grand voisin du sud (l'Égypte), détruit la menace nucléaire à l'est (le bombardement de la centrale irakienne d'Osirak), fait disparaître le danger de guerre au nord (l'intervention armée contre l'OLP au Liban) et effacé l'ancienne frontière de 1967» en Cisjordanie, a notamment déclaré M. Shamir.

Le candidat au poste de premier ministre s'est engagé «solennellement» à «poursuivre l'action déjà engagée par M. Menahem Begin», dont il a fait acclamer le nom plusieurs fois par la salle.

De son côté, le rival malheureux de M. Shamir, M. David Levy, a salué le vote de cette nuit comme «une preuve de la vitalité démocratique du Herouth». Après avoir salué le vainqueur, M. Levy a lancé un appel à l'unité «par delà les différences communautaires».

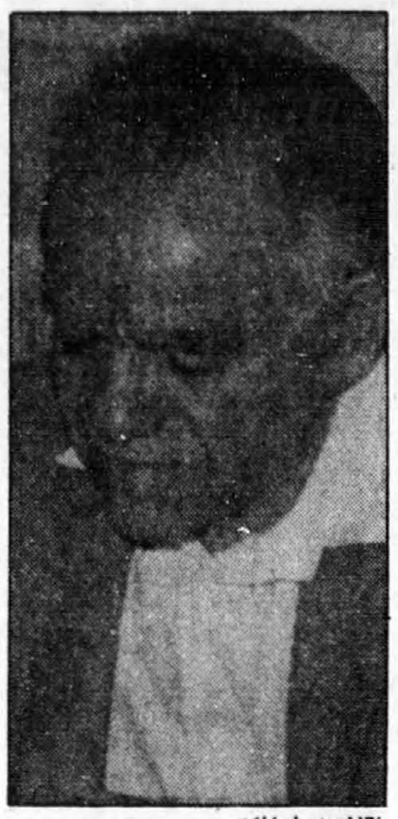

téléphoto UPI

Yitzhak Shamir

M. Levy est la seule personnalité politique israélienne de ce niveau d'origine juive marocaine. Certains observateurs ont vu dans cette élection un affrontement entre «les deux Israël», les Sépharades comme M. Levy originaires du Proche-Orient et les Ashkenazes tels MM. Shamir et Begin originaires d'Europe.

Le Likoud détient actuellement 64 des 120 sièges de la Knesset. Si, après le départ de M. Begin, la fragile coalition préserve sa cohésion, M. Shamir deviendra le nouveau président du conseil.

M. Begin, âgé de 70 ans, est demeuré, pendant la réunion du comité central tenue dans un théâtre de Tel Aviv, à sa résidence officielle de Jérusalem. Il n'a pas appuyé l'un ou l'autre des candidats, préférant laisser au parti Herout, dont il fut le fondateur, le choix de lui trouver un successeur. Son vieil ami Yaaqov Meridor, ministre des Finances, a dit que M. Begin se sentait quelque peu «faible et fatigué mais qu'il n'était pas malade».

L'OPPOSITION DIT «NON» À GEMAYEL

Renforts américains au Liban

d'après AFP,UPI,Reuter,AP

Tandis que le président Ronald Reagan ordonnait l'envoi au large du Liban d'une flottille de la marine américaine avec 1600 «marines» à bord, les trois dirigeants du «Front de Salut National» (pro-syrien) ont rejeté l'appel au dialogue lancé par le président Amine Gemayel. De plus, M. Walid Joumblatt, chef du Parti Socialiste Progressiste (PSP) et un des principaux dirigeants de la communauté druze libanaise, a menacé de s'en prendre à la Force Multinationale, la tenant responsable, entre autres, de «la tuerie perpétrée contre les habitants de Beyrouth».

«Nous rejetons la responsabilité de la tuerie non seulement sur Gemayel et son gouvernement et sur l'armée libanaise, mais également sur la Force Multinationale, et en particulier sur les «marines», a déclaré M. Joumblatt. Mettant en garde la Force Multinationale contre la «poursuite de son rôle oppressif», M. Joumblatt a estimé que les Etats-Unis assument une «grande responsabilité dans ce qui se déroule à Beyrouth» et accuse «les marines» d'être «alignés d'une manière évidente sur le clan phalangiste et le régime libanais d'Amine Gemayel» et de «faciliter l'entrée de la troupe dans Beyrouth».

Le chef du PSP a d'autre part lancé de virulentes attaques contre le président libanais, qu'il a qualifié de «sanguinaire», en le comparant «au clan Somoza ou au clan Marcos». Il a estimé que «ce qui se déroule actuellement à Beyrouth est le prélude à l'éloignement par la force d'une partie des habitants de la capitale libanaise, et précisément les Chiites», accusant le régime libanais de «vouloir empêcher qu'il y ait une majorité musulmane au Liban et imposer sa domination sur le Grand Beyrouth et plus tard sur la montagne». Pour le chef du PSP, «il n'y a aucune alternative à la résistance armée».

A ce sujet, l'armée libanaise semblait procéder au nettoyage des dernières poches de résistance des miliciens islamo-progressistes à Beyrouth-Ouest, où l'on entendait seulement des tirs isolés après les durs combats de rue de ces derniers jours. Le colonel Tom Fintel, conseiller américain auprès de l'armée libanaise, a été jusqu'à qualifier les affrontements de ces derniers jours de «combats de rue les plus violents depuis la Seconde guerre mondiale». Les journaux libanais estiment que les pertes de l'armée s'élèvent jusqu'ici à 42 morts et 176 blessés.

De plus, l'armée libanaise doit se redéployer à Beyrouth-est et dans sa banlieue conformément à une décision du gouvernement. Cette opération s'effectuera en vertu de la décision prise par le conseil des ministres de déployer la troupe dans le Grand Beyrouth «sans discrimination».

Par ailleurs, le président Reagan a ordonné au porte-avions *Eisenhower* de demeurer dans la région de la Méditerranée orientale pour une période indéterminée. L'état-major de crise, dirigé par le vice-président George Bush, a également recommandé que les Etats-Unis acontinuent d'apporter leur ferme soutien à l'appel du président Gemayel en vue d'une réunion des dirigeants des différentes factions libanaises.

DÉPÊCHES

POLOGNE: alors que les autorités polonaises s'efforçaient de présenter les manifestations de mercredi en faveur de Solidarité comme le fait de perturbateurs marginaux dont le mouvement serait en déclin, Lech Walesa réaffirmait hier que le 3e anniversaire des accords de Gdansk avait été une réussite pour le syndicat interdit. Selon lui, les Polonais ont fait preuve «d'un grand héroïsme en manifestant malgré tous ces policiers» et «il faudra bien que quelqu'un en tire les conséquences». À Varsovie, la milice est intervenue hier encore pour disperser plusieurs centaines de manifestants qui tentaient de se rendre à la place du Château où se déroulait un spectacle en présence du général Jaruzelski.

PACIFISTES: plusieurs centaines de pacifistes ouest-allemands ont commencé hier «l'automne chaud» contre l'éventuel déploiement en RFA des euromissiles en faisant le blocus de la base aérienne américaine de Mutlangen, où doivent être déployées avant la fin de l'année les premières fusées Pershing-2. Le sit-in doit durer nuit et jour sans interruption jusqu'à demain matin. Environ 200 personnalités ouest-allemandes et internationales doivent y prendre part, dont le Prix Nobel de littérature, Heinrich Boell, qui assurait le premier tour de garde.

OTAN: une réunion du groupe consultatif spécial de l'OTAN chargé de la préparation des négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles prévue pour aujourd'hui à Bruxelles a été annulée. Le groupe devait examiner notamment en détail la récente proposition soviétique de détruire une partie de ses fusées SS-20. Un porte-parole américain a dit ignorer les raisons de report de la réunion, mais il pourrait être lié à l'affaire du Boeing sud-coréen.

SALVADOR: l'envoyé spécial américain Richard Stone a déclaré hier, à Bogota, que ses discussions avec les guérilleros salvadoriens avaient ouvert la voie vers la paix en Amérique centrale. Il avait précédemment eu un entretien de trois heures avec le président colombien Belisario Betancur, qui avait lui aussi rencontré auparavant un représentant des rebelles. Avant de quitter le Salvador pour la Colombie, M. Stone avait cependant réaffirmé la position de Washington et du gouvernement salvadorien selon laquelle les exigences des guérilleros demandant le partage du pouvoir sont inacceptables.

MALOUINES: le comité de décolonisation de l'ONU a prié hier les gouvernements argentin et britannique de reprendre les négociations «afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté» sur les îles Malouines. Le comité a adopté par 19 voix et cinq abstentions, sans opposition, une résolution à cet effet présentée par le Venezuela. Ni l'Argentine, ni le Royaume-Uni n'ont participé au vote.

MUGABE: le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, effectuera une visite officielle au Canada du 15 au 21 septembre. M. Mugabe sera reçu à Ottawa par son homologue canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, puis se se rendra à Antagonish (Nouvelle-Écosse), à Régina, à Montréal et à Toronto. Le premier ministre zimbabwéen s'intéressera tout particulièrement aux différents mouvements coopératifs canadiens.

TCHAD: les livraisons d'armes américaines au Tchad doivent reprendre aujourd'hui après trois semaines de suspension. En Égypte, M. Mohamed Nouri, envoyé spécial du président Hissène Habré, a remis hier au président Hosni Moubarak, un message du chef de l'État dont il s'est refusé à dévoiler le contenu. L'Égypte avait auparavant assurer son soutien au Tchad.

LIBYE: à Tripoli, le colonel Mouamar Kadhafi a dénoncé la présence militaire américaine au Proche-Orient mais n'a mentionné ni la France ni le Tchad dans un discours prononcé à l'occasion du 14è anniversaire de la révolution libyenne hier soir. Le chef libyen a également prédit des soulèvements révolutionnaires en Égypte et au Soudan qu'il a qualifiés de colonies américaines et a lancé un appel en faveur de l'unité arabe.

TAIWAN: le pilote chinois qui s'était réfugié le 7 août en Corée du Sud à bord de son Mig-21 a reçu, hier à Taipeh, une barre d'or de quatre kilos et a été fait colonel de l'armée nationaliste. La récompense record qui lui a été décernée se monte au total à $3 millions et demi en or. Elle a été déposée à la Banque centrale où elle rapportera au colonel Tien-Chien $140 000 d'intérêts annuels en sus de son salaire mensuel de $60,00.

Simplifiez-vous la vie avec le nouveau compte Global. Il englobe encore plus.

CHÈQUES SANS FRAIS
INTÉRÊT QUOTIDIEN
PLUS AU CHOIX:
LIVRET DE BANQUE
RELEVÉ DÉTAILLÉ
OU, POUR UN LÉGER SUPPLÉMENT,
RETOUR DES CHÈQUES.

Votre banque ne vous offre pas un compte de chèques à intérêt quotidien avec trois choix de tenue de compte? Demandez alors le nouveau compte Global de la Banque de Commerce.

Chèques sans frais
Nombre illimité de chèques et de retraits sans les frais habituels par chèque ou par retrait, si votre solde est d'au moins 200 $.

Intérêt quotidien versé mensuellement
Intérêt calculé chaque jour sur le solde de fermeture de votre compte, quel que soit ce montant. Intérêt quotidien élevé les jours où votre solde est d'au moins 2000 $.

PLUS TROIS CHOIX DE TENUE DE COMPTE

Livret de banque
Situation exacte de votre compte en tout temps, grâce à votre livret.

Relevé détaillé
État détaillé de votre compte chaque mois. Tous vos chèques sont indiqués dans l'ordre numérique et de façon précise. Plus besoin d'avoir vos chèques payés sous la main pour tenir facilement vos comptes.

Retour des chèques
Chèques payés joints à votre relevé mensuel. Frais minimes pour les chèques retournés avec chaque relevé.

Utilisez le compte Global comme compte de chèques seulement ou à la fois comme compte de chèques et compte d'épargne. Tout compte fait, le compte Global vous simplifie vraiment la vie.

Le compte Global: une exclusivité de la Banque de Commerce.*

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Parole de Camille, la Banque de Commerce, ça porte fruit!

*Offert dans la plupart des succursales et pour des fins non commerciales.